



# RAPPORT ANNUEL DU **DELEGATAIRE**

Service de l'Eau en gros  
Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable OUEST 35

Exercice 2011



Ce document a été rédigé par :

	Nom et fonction	Date	Visa
Etabli par	Jérôme POISSEMEUX Jean Michel LEBRETON Sophie CHAPRON Dominique FROSTIN Eric DUVEAU Jean Michel ROUSSEL		
Vérifié par	Jérôme POISSEMEUX		
Approuvé par	Gaëtan MAETZ		

**Liste de diffusion :**

- Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable OUEST 35
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Agence Régionale de Santé
- SAUR

<b>1</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>LA SYNTHÈSE DE L'EXERCICE.....</b>	<b>6</b>
2.1	LES CHIFFRES CLES .....	6
2.2	LES FAITS MARQUANTS.....	6
<b>3</b>	<b>NOS PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION.....</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>8</b>
4.1	LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE » .....	9
<b>5</b>	<b>L'ORGANISATION DE SAUR .....</b>	<b>11</b>
5.1	PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ.....	11
5.2	IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE.....	11
5.3	LE PERSONNEL .....	14
5.4	LES MOYENS.....	15
5.5	L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE EN CENTRE .....	16
5.6	LA DÉMARCHE DE MANAGEMENT .....	17
<b>6</b>	<b>LE CONTRAT .....</b>	<b>19</b>
6.1	LES INTERVENANTS .....	19
6.2	LE CONTRAT .....	21
6.3	VIE DU CONTRAT .....	21
6.4	ENGAGEMENTS À INCIDENCES FINANCIÈRES .....	21
<b>7</b>	<b>LE PATRIMOINE DU SERVICE .....</b>	<b>23</b>
7.1	LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT .....	24
7.2	LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION.....	25
7.3	LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU.....	26
7.4	LES OUVRAGES DE STOCKAGE .....	26
7.5	LE RESEAU .....	27
7.6	LE PATRIMOINE IMMOBILIER .....	28
7.7	LA CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SÉCURITÉ.....	28
7.8	LES BIENS DE REPRISE .....	29
<b>8</b>	<b>BILAN DE L'ACTIVITÉ.....</b>	<b>30</b>
8.1	LES VOLUMES D'EAU .....	30
<b>9</b>	<b>LA QUALITÉ DU PRODUIT .....</b>	<b>37</b>

	Pages
<b>9.1 GENERALITES .....</b>	<b>37</b>
<b>9.2 L'EAU BRUTE .....</b>	<b>37</b>
<b>9.3 L'EAU TRAITEE.....</b>	<b>39</b>
<b>9.4 L'EAU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION .....</b>	<b>40</b>
<b>10 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR .....</b>	<b>41</b>
<b>10.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE .....</b>	<b>41</b>
<b>10.2 TACHES D'EXPLOITATION.....</b>	<b>44</b>
<b>10.3 GARANTIE POUR CONTINUITE DE SERVICE .....</b>	<b>44</b>
<b>11 LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE .....</b>	<b>44</b>
<b>11.1 SUR LES STATIONS.....</b>	<b>44</b>
<b>12 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) .....</b>	<b>45</b>
<b>12.1 LE CARE .....</b>	<b>45</b>
<b>12.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE .....</b>	<b>46</b>
<b>13 GLOSSAIRE.....</b>	<b>50</b>
<b>14 ANNEXES .....</b>	<b>54</b>
<b>14.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE .....</b>	<b>54</b>
<b>14.2 TARIFS PRATIQUES, NOTES DE CALCUL DE REVISION.....</b>	<b>55</b>
<b>14.3 SUIVI SPECIFIQUE DE PARAMETRE .....</b>	<b>57</b>
<b>14.4 SCHEMAS DES INSTALLATIONS.....</b>	<b>62</b>
<b>14.5 TROMBINOSCOPE.....</b>	<b>70</b>
<b>14.6 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....</b>	<b>71</b>

## 1 PREAMBULE

Le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005, publié au Journal officiel du 18 mars 2005, après avis du Conseil d'Etat, est relatif au Rapport Annuel du Délégué d'un service public local. Le SPDE (Syndicat Professionnel des Entreprises des Services d'Eau, devenu depuis Juillet 2006 la FP2E, Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) a publié le 31 janvier 2006, une circulaire précisant à ses adhérents le cadre pour la présentation de leurs rapports annuels.

Le décret comprend 3 chapitres :

Le premier traite des données comptables.

Le deuxième concerne l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance, dont la liste a été publiée dans le décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 et qui est applicable à compter de l'exercice 2008.

Le troisième concerne les annexes.

Le premier chapitre comprend 8 alinéas.

**L'alinéa a)** demande l'établissement d'un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation, le CARE. Le cadre de ce CARE a été élaboré par la FP2E et s'applique pour l'ensemble de ses entreprises adhérentes. Le CARE figure en fin de notre Rapport Annuel du Délégué.

**L'alinéa b)** précise l'établissement d'une note de présentation des méthodes de calculs économiques annuels et pluriannuels, retenus pour l'établissement du CARE. Les éléments correspondants sont repris à la suite du CARE.

**L'alinéa c)** traite des variations du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégué, ou du fait d'un investissement concessif du délégué.

**L'alinéa d)** concerne les biens nécessaires à l'exploitation du service. On y trouve d'une manière générale les installations de production, de traitement, de distribution. On y trouve également le parc compteur et le détail des branchements. On y trouve enfin le réseau et les différentes installations sur le réseau.

Le détail des biens nécessaires à l'exploitation du service, équipement par équipement, est présenté dans le rapport.

Certains équipements ou certaines installations ne sont plus conformes aux normes environnementales ou aux normes de sécurité en vigueur et des mises en conformité doivent être opérées. Ces non-conformités sont identifiées et présentées dans le rapport.

**L'alinéa e)** concerne les travaux réalisés dans le cadre de programme contractuel de renouvellement ou de fonds contractuel de renouvellement. Il concerne également les programmes de premier investissement, c'est-à-dire, les éventuels engagements pris par le délégué à l'origine du contrat.

La méthode de calcul utilisée pour calculer la charge financière associée à ces fonds et à ces programmes est présentée.

**L'alinéa f)** fait référence aux travaux réalisés dans le cadre d'une garantie de renouvellement.

**L'alinéa g)** demande le détail des biens de retour et des biens de reprise.

Pour les biens de retour, il s'agit des biens qui appartiennent à la collectivité et qui doivent être restitués à la Collectivité à l'issue du contrat. Pour les biens de reprise, il s'agit des biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les biens de retour et les biens de reprise sont présentés dans le rapport.

**L'alinéa h)** décrit les engagements à incidence financière, c'est-à-dire les engagements devant être repris à l'échéance du contrat, afin d'assurer une continuité de service. On y trouve notamment les conventions qui peuvent avoir une durée différente du contrat, et certaines règles concernant le personnel du Délégué.

Pour ce qui concerne le troisième chapitre, les différents éléments demandés figurent dans le rapport remis par SAUR. On notera cependant un chapitre concernant les tarifs pratiqués, leur mode de détermination, et leur évolution.

## 2 LA SYNTHÈSE DE L'EXERCICE

### 2.1 LES CHIFFRES CLES

	2010	2011	Variation N/N-1
<b>Données techniques</b>			
Nombre de stations de production	3	3	0,0%
Nombre de stations de surpression-reprise	3	2	-33,3%
Nombre d'ouvrages de traitement sur réseau	0	0	
Nombre d'ouvrages de stockage	3	3	0%
Volume de stockage (en m3)	5 000	5 000	0%
Linéaire de conduites (en ml)	94 127	98 276	4,4%
<b>Indicateurs quantitatifs</b>			
Volumes produits (en m3)	2 066 220	1 997 400	-3,3%
Volumes exportés (en m3)	3 233 957	3 185 447	-1,5%
Volumes importés (en m3)	1 302 334	1 313 345	0,8%
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	96,1%	96,3%	0,2%
Rendement hydraulique net du réseau	96,0%	96,2%	0,2%
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	3,85	3,44	-10,6%
<b>Indicateurs quantitatifs (eau brute)</b>			
	<b>Total</b>		
Nombre total d'échantillons validés en eau brute	15		
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	11		
Dont analyses physico-chimiques	11		
Dont analyses bactériologiques	4		
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	4		
Dont analyses physico-chimiques	4		
<b>Indicateurs qualitatifs (hors eau brute)</b>			
	<b>Total</b>	<b>Conforme</b>	<b>% conformité</b>
Nombre total d'échantillons validés	49	47	95,9 %
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	41	39	95,1 %
Dont analyses physico-chimiques	41	39	95,1 %
Dont analyses bactériologiques	27	27	100,0 %
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	8	8	100,0 %
Dont analyses physico-chimiques	8	8	100,0 %

### 2.2 LES FAITS MARQUANTS

En 2012, la tranche 2 du feeder Férel – Rennes va être réalisée. Elle consiste en 15 km de canalisation dn 700 entre Béganne et Sixt sur Aff, une antenne vers la Basse Vallée de l'Oust et un accélérateur vers le réseau Ouest 35.

Nous sommes à la disposition du SMP pour l'aider à rédiger la convention d'achat d'eau avec l'IAV.

La création d'un nouveau réservoir de 2000 m3 sur la commune de Pipriac est à l'étude par le Cabinet Safege.

## 3 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION

### LE RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS

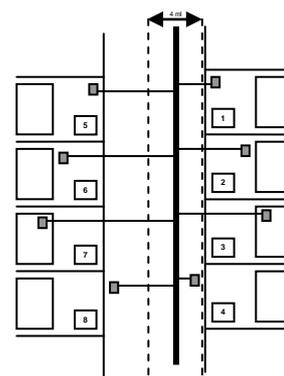
**SAUR préconise le renouvellement des branchements systématique lors de vos travaux de renouvellement/renforcement de réseau AEP.**

#### ► QU'EST-CE QUE LE RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENT?

Le branchement AEP est constitué d'une « liaison dite A » entre la conduite principale et la limite de propriété privée et d'une « liaison dite B », entre la limite du domaine privé et le compteur.

Lorsque le compteur se trouve en limite de domaine privé/public, le renouvellement consiste uniquement en la liaison A.

Lorsque le compteur se trouve en domaine privé (le plus souvent à l'intérieur des maisons), le compteur doit être reporté en limite domaine privé/public, comme l'impose la réglementation (obligation d'accessibilité du compteur). Le renouvellement consiste alors en la liaison A, et en la liaison B, soit entre le nouvel emplacement du compteur et l'ancien.



PRINCIPALES TYPOLOGIES DE BRANCHEMENT

#### ► POURQUOI FAIRE DU RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENT?

Pour 4 raisons principales :

1. Les branchements ont le même âge que la conduite que vous renouvelez, et 40 % des fuites en moyenne sont des fuites sur branchement.
2. Pour éviter la multiplicité des raccords sur le branchement, et donc diminuer le risque de fuite.
3. Lorsque vous décidez de positionner le compteur en limite de domaine public/privé, pour rendre les compteurs visitables conformément à la réglementation, et éviter la gêne occasionnée aux particuliers lors des interventions sur les compteurs.
4. Lorsque vous décidez de positionner le compteur en limite de domaine public/privé, pour rétrocéder à l'abonné un réseau neuf.

#### ► POURQUOI CONFIER A SAUR LE RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS?

Dans le cas d'un renouvellement de la liaison A, c'est généralement l'entreprise de pose de canalisation qui renouvelle le branchement de la nouvelle conduite (prise en charge) jusqu'au citerneau existant en limite de domaine public/privé.

Dans le cas d'un renouvellement de la liaison B, donc uniquement quand vous avez décidé de rendre les compteurs accessibles, l'entreprise doit intervenir chez l'abonné, soit en domaine privé, et, le plus souvent, à l'intérieur de sa maison. Un RDV doit être pris avec ce dernier. Le compteur doit, de plus, être déplacé et l'exploitant est le seul habilité à le faire.

SAUR, garantit une intervention efficace et complète, grâce à des procédures qualité maîtrisées, à son lien d'exploitant avec les clients consommateurs et aux équipes expérimentées dédiées à ces renouvellements.

Nous assurons une garantie totale des travaux et une prise en charge des fuites après compteur en cas d'éventuels litiges.

## 4 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

« A compter de l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « rapport du Maire », devra comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette nouvelle obligation pour les collectivités va permettre de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est en train de créer au plan national.

Les tableaux présentés ci-dessous recensent d'une part les indicateurs et leurs clefs de consolidation\* relatifs à l'exécution des missions qui nous ont été confiées dans le cadre de notre contrat de délégation de service public et d'autre part les données élémentaires pour les indicateurs qui ne sont pas entièrement de notre ressort.

L'ensemble des indicateurs est défini dans des fiches descriptives disponibles sur le site [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr) conformément à la circulaire interministérielle n°12 / DE du 28 avril 2008. Cette circulaire précise également dans son annexe IV les termes utilisés dans ces fiches.

*\* La clef de consolidation est nécessaire pour calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuelle, par exemple dans le cas d'une collectivité avec plusieurs opérateurs. Les clefs de consolidation sont définies dans les fiches descriptives des indicateurs. »*

## 4.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »

"Rapport du Maire" - Décret n° 2007 - 675 et arrêté du 2 mai 2007 - Liste récapitulative des indicateurs

Code fiche	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	50	Linéaire de réseau eau potable au 31/12	98,280 km
P104.3	Rendement du réseau de distribution	96,27 %	Somme des volumes produits et des volumes achetés en gros	3 310 745 m <sup>3</sup>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	N.R.	Linéaire de réseau de desserte	98,280 km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,44 m <sup>3</sup> /km/j	Linéaire de réseau de desserte	98,280 km

N.R. : Non Renseigné

Les fiches descriptives des indicateurs sont disponibles sur le site [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr)

10/05/2012

Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Données élémentaires	Valeur des données élémentaires
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N	0,240 km
		Longueur du réseau de desserte au 31/12/N	98,280 km

N.R. : Non Renseigné

Les fiches descriptives des indicateurs sont disponibles sur le site [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr)

27/04/2012

## 5 L'ORGANISATION DE SAUR

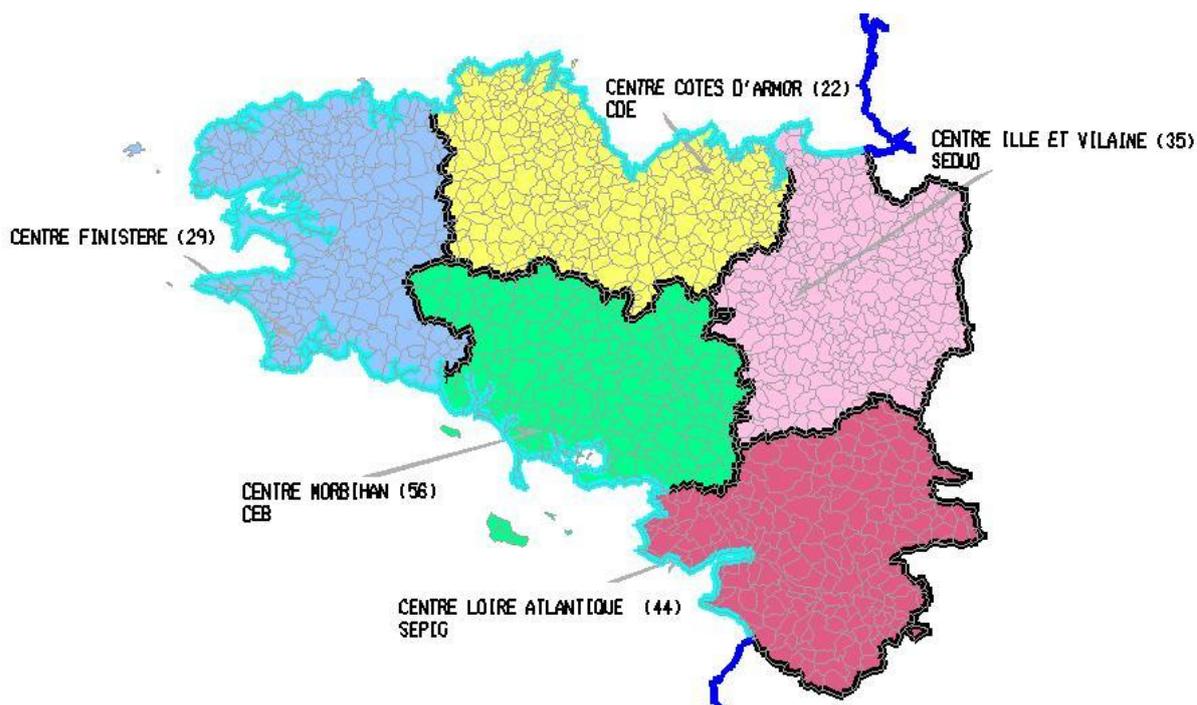
### 5.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

Le groupe Saur, est un acteur majeur de la gestion déléguée de services, pour les collectivités locales dans les domaines de l'eau et de la propreté en France. Il est de plus un des acteurs de référence sur le marché de l'ingénierie, et de la construction d'ouvrages liés au traitement de l'eau. Depuis sa création en 1933, le Groupe a connu un fort développement en passant du rang d'opérateur local à celui d'acteur national et international reconnu. Il a élargi sa base de clients, au-delà des collectivités locales, aux clients industriels.



En France, Saur est spécialisé dans les métiers de l'eau : production, traitement, distribution et gestion des services d'eau et d'assainissement, ainsi que le traitement et l'élimination des sous-produits d'épuration.

### 5.2 IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE



SAUR Ouest en quête perpétuelle d'amélioration, s'appuie sur sa capacité à conduire des changements importants et à s'organiser pour répondre aux besoins des clients.

C'est pourquoi, l'organisation de SAUR s'articule autour de deux grands pôles, le **Centre de Service Clients (C.S.C.)** et le **Cockpit de Pilotage Opérationnel (C.P.O.)** dont la mission est l'optimisation de la gestion des services qui nous sont confiés.

Dans le but de toujours satisfaire le consommateur, le **Centre de Support Clients** basé à Auray reçoit annuellement plus 450 000 appels téléphoniques et génère plus de 80 000 interventions chez les clients permettant une meilleure prise en charge et un traitement rapide des demandes. Tout le système est contrôlé par un dispositif d'écoute client qui permet de mesurer leur satisfaction.



Le C.S.C.

En étroite relation avec le Centre de Service Clients, le Cockpit de Pilotage Opérationnel (C.P.O.) est en charge de la planification et de l'ordonnancement de l'ensemble des interventions réalisées par les 550 collaborateurs de terrain. Il doit mettre en adéquation les moyens humains et matériels en fonction de l'urgence grâce à des outils performants tels que la géolocalisation des collaborateurs, la télégestion des installations ou encore des bases de données pertinentes.



Le C.P.O

En fonction de la criticité, le C.P.O. qualifie l'intervention, sa localisation et sa priorité et déclenche les moyens humains et matériels ad hoc.

L'opérateur terrain reçoit en temps réel sur son téléphone appelé « Mobitech » l'intervention et sa description.

Une fois réalisée, cette intervention est immédiatement mise à jour dans la base de données d'exploitation et clientèle. En cas de rappel du client, le CSC peut répondre immédiatement sur l'avancement de l'intervention et signifier la date et l'heure de la clôture de l'incident.

En complément des 80 000 interventions chez les clients, c'est plus de 100 000 alarmes par an déclenchées par les installations eau potable ou assainissement, auxquelles il faut faire face tout en s'assurant que l'entretien au travers de nos engagements contractuels soit réalisé.

Enfin, le C.P.O. assure l'enregistrement de tous les événements dans son Système d'information, ainsi que la mise à jour du patrimoine qui lui est confié, permettant via des analyses multi-critères d'être force de proposition auprès de nos clients décideurs.

Le Centre Ille et Vilaine est implanté sur le département depuis 1964. Sa connaissance du tissu local lui permet d'être proche de ses clients.

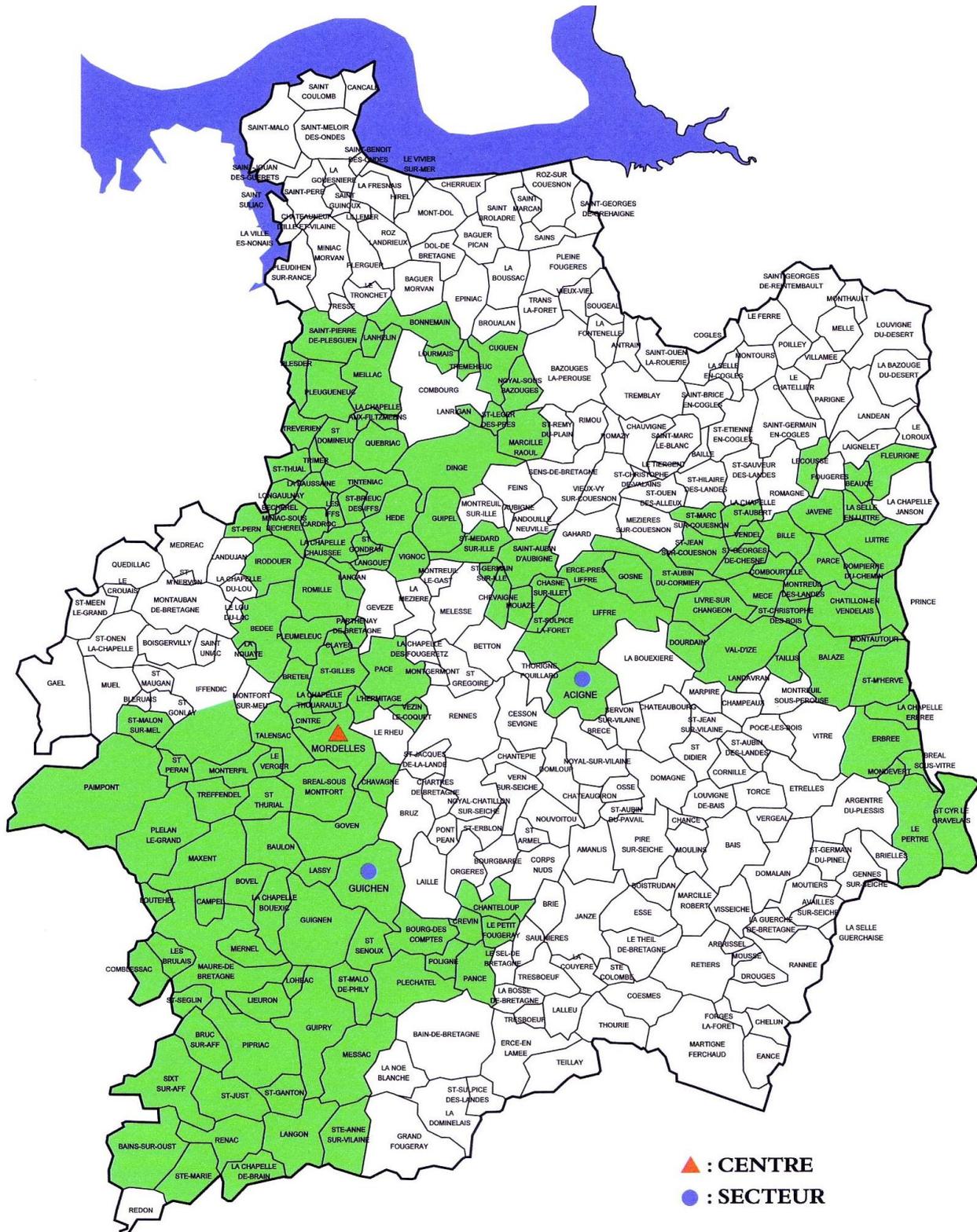
Le Centre a son siège situé à MORDELLES. Il emploie un peu plus de 120 personnes qui interviennent sur 160 communes pour la distribution de l'eau potable (325 000 habitants desservis) et la collecte et le traitement des eaux usées (205 000 habitants collectés collectifs et non collectifs).

Le territoire d'intervention se déploie sur deux zones Nord et Sud avec deux bureaux techniques de Secteur à ACIGNE et à GUICHEN.

Chaque secteur dispose de sa propre autonomie dans les interventions courantes.

Les services fonctionnels interviennent à la demande des techniciens des secteurs et en fonction des besoins dans tous les domaines afin de maintenir la continuité du service et d'apporter la solution aux problèmes rencontrés (électromécaniciens, automaticiens, chimistes, recherche de fuite, géomètres-dessinateurs, serruriers-soudeurs, etc...).

## Référence Eau Potable Département d'ILLE ET VILAINE



## 5.3 LE PERSONNEL

### 5.3.1 Organisation régionale

SAUR Ouest, en quelques chiffres, c'est :

1 300 Collaborateurs mobilisables sur la région  
750 contrats Eau & Assainissement  
768 000 clients eau potable  
593 000 clients assainissement

### 5.3.2 Organisation du centre

Le Centre Saur est basé à Mordelles et les secteurs à ACIGNE et GUICHEN. Le Centre et les Secteurs sont organisés par métiers :

- La **Production d'Eau Potable et le traitement des eaux usées** assurent la surveillance, le pilotage, l'entretien courant des unités de production, des stations d'épuration et postes de relèvement afin de garantir la continuité de service, la conformité du produit et la maîtrise des installations,
- La **Gestion des réseaux d'Eau Potable et la collecte des eaux usées** pilotent la distribution de l'eau du réservoir jusqu'au compteur d'eau du client consommateur (organes hydrauliques, réparation de fuite, suivi des travaux, purges, etc...), la collecte des eaux usées, le curage des réseaux assainissement,
- La **Maintenance** est en charge de l'entretien des équipements, du renouvellement de matériel et des conformités réglementaires des appareils sous pression, des armoires électriques et des engins de levage,
- Le **Service Travaux liés à l'Exploitation (TLE)** réalise tous les branchements eau et assainissement : rendez-vous, métré, DICT, réalisation, facturation,
- La **Clientèle** assure l'accueil physique et téléphonique. Elle réalise le relève des compteurs, les facturations ainsi que les opérations liées au contrat avec le client consommateur (accueil, mutations, résiliations, relances...).

Ces métiers principaux sont complétés par des métiers supports nécessitant des compétences dans les domaines de l'expertise hydraulique, la cartographie, l'expertise chimique, les achats, l'informatique industrielle, l'administration du personnel, la comptabilité, la sécurité du personnel et des biens, le laboratoire, la relation commerciale et contractuelle.

L'ensemble de ces métiers représente un effectif global d'un peu plus de 120 collaborateurs.

SAUR développe également l'apprentissage en partenariat avec des écoles du département : Lycée agricole de LE RHEU, Ecole des Métiers de l'Environnement de BRUZ, AFTEC à RENNES et VITRE, IUT de RENNES, L'EHESP.

5 apprentis ont intégrés les équipes du Centre à la rentrée 2011.

A noter que le Centre affiche des résultats très satisfaisants en matière de sécurité du personnel avec des taux de fréquence et de gravité les plus performants de la profession.

Vos interlocuteurs communs à tout le Centre sont présentés dans le trombinoscope en annexe.

## 5.4 LES MOYENS

### 5.4.1 Les laboratoires d'analyses SAUR accrédités COFRAC

SAUR dispose d'un réseau de laboratoires d'analyses internes et de partenariat avec des laboratoires externes accrédités COFRAC reconnus pour leur expertise en environnement et intervenant régulièrement sur le périmètre du contrat.

En cas de pollution accidentelle, ces laboratoires sont sollicités pour détecter dans les plus brefs délais le type de produits incriminés. Ils garantissent une astreinte continue et peuvent être sollicités 24h/24.

### 5.4.2 Les directions support du groupe SAUR

Le siège SAUR met à la disposition des Directions Régionales et des centres opérationnels d'exploitation son expertise dans de nombreux domaines, et notamment :

1. Traitement des eaux
2. Hydraulique
3. Maintenance
4. Informatique industrielle
5. Télé relève et radio relève
6. Logiciels métiers
7. Logistique et achats

### 5.4.3 Les logiciels métier du groupe SAUR

SAUR a développé et mis en œuvre toute une gamme de logiciels spécialisés dans le domaine de l'exploitation des services publics d'eau et d'assainissement :

SAPHIR .....	Gestion de la clientèle
J@DE .....	Gestion des achats et de la comptabilité
MIRE QUALITE PRODUIT ....	Gestion de la qualité de l'eau
MIRE PRODUCTION .....	Gestion de la production et du traitement de l'eau
MIRE FORCE MOTRICE .....	Gestion de l'énergie électrique
MIRE PATRIMOINE .....	Gestion des équipements techniques
MIRE RENOUVELLEMENT....	Gestion du renouvellement des matériels électromécaniques
MIRE RAD.....	Génération des rapports annuels du délégué destinés aux collectivités
GEF et GEF PREVENTIF .....	Gestion de la maintenance
PDI / MOBITECH .....	Planification des interventions de terrain
VAL .....	Gestion des épandages agricoles
AGATE .....	Gestion de l'assainissement non collectif
CART@JOUR – ANC .....	Gestion de l'assainissement non collectif (partenariat avec G2C Informatique)
AQUASOFT .....	Modélisation et optimisation des réseaux d'eau sous pression, y compris de la qualité de l'eau
NET & GIS .....	Cartographie informatisée des réseaux
STANDARDS D'AUTOMATISMES .....	Contrôle commande des installations déléguées à l'aide d'automates programmables
ELOISE et SCOPE .....	Système de supervision locale des installations de production ou traitement
GEREMI .....	Télésurveillance à distance et gestion des alarmes des installations de production ou traitement
@collectivité .....	Mise à disposition de nos clients collectivités via Internet de données issues de notre système d'information : cartographie des réseaux d'eau, suivi de la production et du fonctionnement des installations, suivi des contrôles des installations d'assainissement non collectif

## 5.5 L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE EN CENTRE

### Des moyens humains disponibles 24h/24, 7 jours/7, 365 jours/an :

Le Centre Ille et Vilaine a mis en place un système d'astreinte permettant de répondre à toutes les interventions techniques et d'urgence, de quelques natures que ce soit.

Pour cela, l'organisation des moyens humains couvre la totalité des compétences sur l'ensemble du territoire :

- ⊕ 1<sup>er</sup> niveau : un cadre pour le management et la gestion de crise.
- ⊕ 2<sup>ème</sup> niveau : un responsable de l'astreinte chargé de la réception des appels, du diagnostic et de la mobilisation des moyens d'intervention.
- ⊕ 3<sup>ème</sup> niveau : des intervenants terrain répartis géographiquement et regroupant les compétences suivantes : techniciens de production, électromécaniciens, chimistes, détection de fuite, techniciens de réseaux, fontainiers, terrassiers...

C'est le niveau 1 qui informe les collectivités ou les administrations du déroulement des événements en cas de crise ou d'incident majeur. Il dispose des coordonnées de tous les interlocuteurs susceptibles d'intervenir qu'il peut contacter 24h/24 (Préfecture, Collectivités, Services de secours, Protection civile, ARS, DDTM, DDE, Gendarmeries, Médias, Météo France, etc...).

Le niveau 1 est également autorisé à mettre en place un centre opérationnel de gestion de crise en mobilisant les personnels nécessaires.

Ce centre opérationnel est en relation avec une cellule régionale ou nationale mobilisable à tout moment selon le degré d'urgence.

SAUR a développé en 2004 en partenariat avec METEO France, un système d'alerte à 48h00 via les moyens de communications modernes en cas d'événements climatiques exceptionnels (tempête, orage, gel, neige, fortes précipitations, etc...).

Cela permet d'anticiper sur des événements exceptionnels et d'adapter les moyens aux risques climatiques.

### Des moyens techniques de contrôle et de surveillance en continu :

Près de 580 installations (dont plus de 400 sites et près de 180 compteurs sectoriels) sont surveillées à distance 24h/24 et raccordées soit par réseau auto commuté, soit par réseau mobile à deux centraux de télégestion (GEREMI).

Les GEREMI assurent le prétraitement et le transfert des alarmes vers les techniciens concernés.

### Une capacité à prévenir en temps réel un nombre important de clients :

SAUR dispose d'un dispositif permettant 24h/24 et 7j/7, en coordination avec les représentants de la collectivité locale et les autorités sanitaires concernées, de diffuser de manière réactive (en quelques heures) des messages d'information et d'alerte à ses clients consommateurs en cas d'incident sur le réseau de distribution de l'eau ou de risque sanitaire.

Ces messages sont envoyés automatiquement par téléphone (serveur vocal) sur une zone géographique ciblée (commune, ville, quartier) sur la base de l'annuaire France Télécom (hors liste rouge et n°chamois) avec une capacité de contact allant de 10 000 à 25 000 contacts établis par heure (appels de 30 secondes).

Le message est diffusé une ou plusieurs fois de manière à optimiser le taux de contact. Son écoute vocale est validée par un accusé de réception du client (pression sur la touche 1 du téléphone). En fin de campagne, un message peut aussi être diffusé pour annoncer le retour à la normale de la situation.

Le service de télé-alerte est un des outils d'information disponible et utilisable dans le cadre des procédures de gestion de crise de SAUR.

Cette organisation de l'astreinte répond aux besoins d'urgences en dehors des heures ouvrables et a démontré son aptitude à satisfaire en toutes circonstances (grosses casses, incendies, événements météorologiques, etc...) la continuité du service public d'eau potable et d'assainissement.

**La mobilisation du personnel, la disponibilité des approvisionnements, le développement des systèmes informatiques et de communication et l'importance des moyens matériels permettent une réponse instantanée.**

## 5.6 LA DEMARCHE DE MANAGEMENT

### 5.6.1 Démarche intégrée Qualité-Sécurité-Environnement



#### Le système de Management QSE intégré :

#### Notre Compétence, Votre Garantie

Le Pôle Eau et Assainissement de Saur en France a pour mission de réaliser le service de l'eau et/ou de l'assainissement pour le compte de ses clients collectivités. Dans ce cadre, il se doit de respecter la réglementation et de répondre aux attentes des ses clients et des autres parties prenantes (clients consommateurs, administrations, associations de protection de l'environnement...).

Depuis plus de 12 ans, Saur a ainsi mis en place différents outils de management, techniques et organisationnels, qui lui permettent de garantir au quotidien :

- La qualité du service ou de la prestation technique rendus,
- La santé et la sécurité de ses collaborateurs,
- La préservation de l'environnement.

Ceci passe en particulier par une parfaite maîtrise des risques opérationnels inhérents à ses activités qu'il s'agisse :

- Des **risques qualité** associés à un non respect de ces obligations contractuelles,
- Des **risques sanitaires** associés à une pollution chimique ou bactériologique de l'eau potable,
- Des **risques environnementaux** associés à une pollution du milieu récepteur, aux émissions de gaz à effet de serre ou encore au devenir des déchets produits sur les sites,
- Des **risques en matière de santé et de sécurité** de tous les collaborateurs amenés à intervenir sur les sites, qu'il s'agisse des risques routier ou des risques associés au travail en hauteur, aux milieux confinés et la présence de produits dangereux...

Dans ce but, Saur identifie l'ensemble des risques pour les métiers de l'Eau et Assainissement, analyse la conformité réglementaire des installations, met en place des plans d'amélioration, mesure la satisfaction des clients et des consommateurs et assure un traitement efficace et rapide des réclamations.

Saur réalise également des exercices de simulation d'urgence ou de crise de manière à développer, à tous les niveaux de l'entreprise, sa capacité à réagir dans des situations difficiles. Ce travail est aussi l'occasion de créer des synergies très utiles avec ses clients et ses parties prenantes telles qu'ARS, préfectures, pompiers,...

Ces efforts et cette dynamique permettent aux régions métropolitaines du Pôle Eau et Assainissement d'être certifiées selon les 3 référentiels internationaux de management suivants :

- **Norme ISO 9001 : 2008**, orientée vers la satisfaction du client et la qualité du produit ou du service fourni par l'entreprise,
- **Référentiel OHSAS 18001 : 2007**, orienté vers le management de la sécurité dans l'entreprise et sur la maîtrise des risques liés à la santé des collaborateurs,
- **Norme ISO 14001 : 2004**, orientée vers la protection de l'environnement, qu'il s'agisse de l'air, de l'eau, ou des sols.



Le Pôle eau et Assainissement a ainsi été en 2007 la première éco-industrie française à obtenir cette triple certification QSE sur l'ensemble de son périmètre et de ses activités.

Cette reconnaissance externe, délivrée par Afnor certification, participe à la volonté de Saur de servir ses clients avec toujours plus de professionnalisme, de proximité et de compétences. Elle constitue aussi un réel engagement à l'amélioration continue, vecteur de progrès et de dialogue entre Saur et ses clients.

Pour les collectivités, cette triple certification est aussi un gage de transparence. Elle peut ainsi servir de base à une communication factuelle et objective pour mettre en valeur les efforts engagés au niveau d'un territoire en vue d'améliorer la gestion globale de l'eau.

Elle constitue également un outil fédérateur pour faire dialoguer différents acteurs dans le but de mettre en place des actions transverses sur des thématiques aussi larges que la réduction des impacts environnementaux (odeurs, devenir des boues, qualité des eaux de baignade,...) ou la préservation des ressources en eau.

**De plus, elle conduit à des bénéfices concrets sur le terrain**, par exemple dans les domaines suivants :

- La satisfaction du consommateur : traitement personnalisé, information permanente, mesure des performances de l'entreprise grâce à l'évaluation régulière de la satisfaction des consommateurs
- Une meilleure gestion des risques et la mise en place de moyens efficaces pour anticiper : surveillance sanitaire permanente, exercices de crise, mise en place de moyens de prévention, gestion des déchets,...
- Une gestion durable de l'eau : préservation de la ressource en eau, respect des équilibres naturels, lutte contre les fuites du réseau, réutilisation des eaux usées épurées, communication grand public, liens avec les établissements scolaires,
- Un développement durable des territoires autour d'outils fédérateurs : partenariats sur les démarches de développement durable / Agenda 21 des collectivités, réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection du littoral et développement touristique, contribution à la formation d'apprentis à nos métiers avec possibilité d'embauche, ...

## 6 LE CONTRAT

### 6.1 LES INTERVENANTS

#### 6.1.1 La collectivité

**Nom de la collectivité :** Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable OUEST 35  
**Le Président :** M. Joël SIELLER  
**La Secrétaire :** Mme Patricia BOULAIS  
**Siège :** Rue Blaise Pascal - ZA la Lande Rose - BP 51 - 35580 GUICHEN  
**Téléphone :** 02.99.57.30.57  
**Télécopie :** 02.99.57.37.10  
**Email :** p.boulais@ouest-35.fr

#### 6.1.2 Les collectivités adhérentes

Nom de la collectivité	Noms des délégués
SIE Bruyères	Joël SIELLER
	Gaby RAFFEGEAU
SIE Forêt de Paimpont	Philippe LETOURNEL
	Jacques GUILLEMOT
SIE Guipry-Messac-St Malo de Phily	Emmanuel CHEREL
	Edith LEMAIRE
SIE Lillion	Robert ESNAULT
	Chantal GASTARD
SIE Maure-Mernel	Robert MALEUVRE
	Joël REGNAULT
SIE Montauban-St Méen	Jean-Louis GAUTIER
	Denis LEVREL
SIE Monterfil-Le Verger	Jean-Baptiste DUAULT
	Robert LABBE
SIE Pays de Bain	Bernard CHAUVIN
	Yves THEBAULT
SIE Port de Roche	Daniël DISERBEAU
	Jean HAMON
Ville de Montfort	Didier GAUDRÉ
	Alfred LEGROS
Ville de Redon	Rolland BAILLEUL
	Arlette LAVILLE

#### 6.1.3 Le service chargé du contrôle

**Organisme :** Service technique de du SMP Ouest 35.  
**Interlocuteur :** M. Xavier GUILLOTON  
**Adresse :** Rue Blaise Pascal - ZA la Lande Rose - BP 51 - 35580 GUICHEN  
**Téléphone :** 02.99.57.02.40  
**Télécopie :** 02.99.57.37.10  
**Email :** x.guilloton@ouest-35.fr

## 6.1.4 Agence régionale de santé

**Interlocuteur :** Marie-Agnes PILARD  
**Adresse :** ARS – 24 rue Antoine Joly – 35042 RENNES  
**Téléphone :** 02.99.33.34.34  
**Télécopie :** 02.99.33.34.19  
**Email :** ARS-DT35-AEP@ars.sante.fr

## 6.1.5 Le déléguataire SAUR

**Le Directeur de centre :** M. Gaëtan MAETZ  
**Le Chef de Secteur :** M. Jérôme POISSEMEUX  
**La Responsable Projet :** Mlle Léna QUERE  
**Adresse :** ZA des Perrière Rte de Chavagne – BP 28 – 35310 MORDELLES  
**Téléphone :** 02.99.59.57.00  
**Télécopie :** 02.99.69.86.61  
**Email :** gmaetz@saur.fr / jpoissem@saur.fr / lquere@saur.fr  
**Les représentants locaux :** M. Eric DUVEAU – M. Jean Michel ROUSSEL  
**Téléphone :** 02.99.52.08.79 – 02.99.57.38.35

## LE SERVICE CLIENTELE

### Pour les abonnés

**Service dépannage : 02 78 51 80 09**

**Renseignements : 02 78 51 80 00**

**[www.saur.com](http://www.saur.com)**

### Pour les élus et services techniques uniquement

**02 97 54 52 24**

### Le service aux collectivités

**Prix de l'eau Surtaxe :** Didier ONNO  
**Téléphone :** 02.97.59.37.16  
**T.V.A. :** Patricia COUGOULIC  
**Téléphone :** 02.97.54.52.10

## 6.2 LE CONTRAT

**Nature du contrat :** Affermage  
**Date d'effet :** 01/01/2002  
**Durée du contrat :** 12 ans  
**Date d'échéance**  
**(Intégrant les avenants éventuels) :** 31/12/2013

## 6.3 VIE DU CONTRAT

### 6.3.1 Les avenants

#### AVENANT N° 1

**Objet :** Nouvelles exigences réglementaires – Analyses AEP  
**Date de signature par la Collectivité :** 14/12/2004  
**Date de visa de la Préfecture :** 30/12/2004  
**Date d'effet :** 01/01/2005

## 6.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

### 6.4.1 Les conventions

Il s'agit des engagements devant être repris à l'échéance du contrat pour assurer la continuité de service.

#### 6.4.1.1 Les conventions de vente d'eau

Collectivité destinataire	Date de signature	Date d'effet	Date d'échéance	Particularités
SIE PORT de ROCHE	10/04/2002	03/05/2002	31/12/2013	
SIE GUIPRY MESSAC SAINT MALO DE PHILY	18/06/2002	19/06/2002	31/12/2013	
SIE des BRUYERES	13/11/2002		31/12/2013	
SIE MAURE MERNEL	26/05/1999	28/05/1999		Convention à revoir
SIE FORET de PAIMPONT				Pas de convention
SIE LILLION	31/03/1999	22/04/1999		
Ville de REDON	03/10/2002	03/10/2002		
SIE du PAYS de BAIN	05/11/2003	26/11/2003	31/12/2013	

#### 6.4.1.2 Les conventions d'achat d'eau

Collectivité d'origine	Date de signature	Date d'effet	Date d'échéance	Particularités
Institut d'Aménagement de la Vilaine	27/06/2003	01/01/2003	31/12/2017	

## 6.4.2 Les biens de reprise

Il s'agit des biens qui appartiennent au délégataire et qui peuvent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les éléments concernant cet aspect sont repris dans le chapitre « Votre patrimoine – Les biens de reprise ».

## 6.4.3 Les engagements liés au personnel

**1<sup>er</sup> cas : Les conditions d'application des dispositions de l'article L122.12 sont réunies**

Dès lors qu'il y a transfert d'une entité économique autonome disposant des moyens et du personnel spécifiquement affectés à la poursuite de l'activité, les moyens et le personnel sont transférés en application des dispositions du Code du Travail (article L 122-12).

Ces dispositions sont applicables à toutes les entreprises, qu'elles adhèrent ou non à la FP2E. Dans le cas de reprise de l'activité par une collectivité territoriale (retour en régie), le transfert est effectué en application des modalités prévues par l'article 20 de la loi du 26 juillet 2005.

**2<sup>ème</sup> cas : Les conditions prévues par l'article L 122.12 ne sont pas réunies**

### **2.1. Entreprises de la profession adhérentes à la FP2E.**

Dans le cas où les deux entreprises (l'entreprise cédante et l'entreprise reprenant l'activité) adhèrent à la FP2E, celles-ci ont l'obligation d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 de la Convention Collective de L'Eau et de l'Assainissement qui prévoit le transfert en fin de contrat du personnel spécifiquement affecté à l'activité.

### **2.2. Si l'une des deux entreprises est non adhérente à la FP2E.**

En ce cas, les entreprises concernées ne sont pas tenues d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 précité, mais elles peuvent à leur guise et selon leur intérêt, en accepter ou en demander l'application.

## 7 LE PATRIMOINE DU SERVICE

Le patrimoine de service est présenté par installation, ouvrage ou équipement et par type afin d'en avoir une vue synthétique.

On y trouve d'une manière générale les installations de production et/ou de traitement ainsi que les ouvrages de prélèvement de l'eau brute.

Au niveau du réseau de distribution, le détail porte généralement sur les stations de reprise/surpression, les traitements complémentaires éventuels ainsi que sur les châteaux d'eau et réservoirs. Nous trouvons enfin le détail des canalisations, des équipements de réseaux, des branchements et éventuellement des compteurs.

Le détail, équipement par équipement, est fourni en annexe 1.



## 7.2 LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

### 7.2.1 Les installations de production

#### Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC

Date de mise en service	1970
Capacité nominale	40 m3/h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe
Provenance de l'Eau	Forage
Type Filière	Traitement physique simple et désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Description	Traitement des eaux potables

#### Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC

Date de mise en service	1988
Capacité nominale	115 m3/h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe alluviale
Provenance de l'Eau	puits
Type Filière	Traitement physico-chimique poussé, affinage et désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Description	Traitement des eaux potables

#### Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON

Date de mise en service	1964
Capacité nominale	420 m3/h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe alluviale
Provenance de l'Eau	Puits et forage
Type Filière	Traitement physico-chimique et désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Description	Traitement des eaux potables

### 7.2.2 Les ouvrages de prélèvement d'eau brute

#### Forage N°4 L'Etier Cne LANGON \ Puits de L'Etier

Date de mise en service	01/06/1992
Capacité nominale	65 m3/h

#### Puits N°2 Lillette Cne LANGON \ Puits de L'Illette

Date de mise en service	01/06/1974
Capacité nominale	190 m3/h

#### Puits N°3 La Briquetterie Cne LANGON \ Puits de La Briquetterie

Date de mise en service	01/06/1979
Capacité nominale	180 m3/h

#### Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC \ Puits Du Meneu

Date de mise en service	01/06/1970
Capacité nominale	40 m3/h

#### Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC \ Puits de Raulin

Date de mise en service	01/06/1988
Capacité nominale	115 m3/h

## 7.2.2.1 La situation des ouvrages de prélèvements vis-à-vis de la réglementation

### Autorisation de prélèvement et périmètre de protection

Ouvrage	Autorisation de prélèvement	Débit autorisé	Date du rapport hydrologique	Date avis du CDC ou du CSHPF	Date arrêté préfectoral
Forage N°4 L'Etier Cne LANGON	Autorisation signée	584 000 m3/an	16/09/1999	10/04/2001	13/04/2001
Puits N°2 Lillette Cne LANGON	Autorisation signée	255 000 m3/an	03/11/1999	10/04/2001	13/04/2001
Puits N°3 La Briquetterie Cne LANGON	Autorisation signée	255 000 m3/an	16/09/1999	10/04/2001	13/04/2001
Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC	Autorisation signée	255 000 m3/an	22/11/1983	15/01/1985	28/10/1986
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Demande en cours	912 500 m3/an	09/09/2008	02/09/1986	25/05/1988

## 7.3 LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU

### 7.3.1 Les stations de surpression et de reprise

Description des stations de surpression et reprise

Désignation	Lieu	Débit nominal m3/h	HMT en mCE	Télesurveillance	Groupe électrogène	Description
Reprise des Champs Jamet	BAINS-SUR-OUST	275	80	OUI	NON	Relevage
Reprise du Branleix	MERNEL	160	113	OUI	NON	Relevage

## 7.4 LES OUVRAGES DE STOCKAGE

### 7.4.1 Châteaux d'eau et Réservoirs

Description des châteaux d'eau et de réservoirs

Désignation	Volume en m3	Cote trop plein	Cote sol	Cote radier	Télesurveillance	Nombre d'antennes télécom
RES Bodiguel Cne LANGON \ Réservoir 1	2 400	98	95	93	OUI	0
RES Bodiguel Cne LANGON \ Réservoir 2	2 000	98	95	93	OUI	0
Réservoir sur tour Les Fraux PIPRIAC	600	124	98	117	OUI	2

### 7.4.2 Bâches de stockage

Désignation	Volume en m3	Cote trop plein	Cote sol	Cote radier	Télesurveillance	Nombre d'antennes télécom
Reprise des Champs Jamet Cne Bains sur Oust	2 000	53	52	48	OUI	0
Reprise du Branleix Cne Mernel	400	111	85	107	OUI	0

## 7.5 LE RESEAU

### 7.5.1 Les canalisations

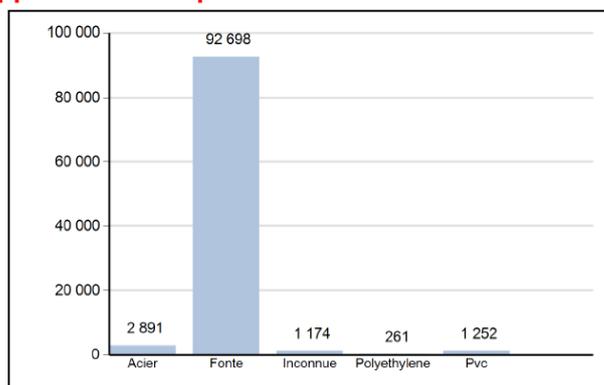
#### 7.5.1.1 Linéaire de canalisation par diamètre et par matériaux

Descriptif des canalisations d'adduction existantes

Matériaux	Diamètre (mm)	Extension de l'année	Linéaire total (ml)
Acier	125	0	30
Acier	250	0	8
Acier	300	0	2 853
Fonte	0	0	60
Fonte	100	0	53
Fonte	150	0	2 441
Fonte	200	0	5 705
Fonte	250	0	6 515
Fonte	300	0	19 171
Fonte	350	0	58 754
Inconnue	0	0	1 174
Polyéthylène	110	0	12
Polyéthylène	250	0	248
Pvc	50	0	5
Pvc	75	0	23
Pvc	90	0	101
Pvc	110	0	158
Pvc	160	0	868
Pvc	200	0	97
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>98 276</b>

Les PV de réception des ouvrages doivent être adressés par le maître d'ouvrage à la Police de l'Eau dans le cadre de l'arrêté du 22 Juin 2007.

**La mise à jour des plans de réseau des collectivités nécessite la réalisation et la fourniture, par les entreprises réalisant les travaux, des plans de récolement, que ce soit sous forme papier ou support informatique.**



Commune	Linéaire au 31/12/2011 (m)
BAINS SUR OUST	9 784
BAULON	4 610
BOVEL	5 131
BRUC SUR AFF	533
GOVEN	3 602
GUIPRY	20 783
LANGON	10 216
LIEURON	2 620
LOHEAC	193
MAURE DE BRETAGNE	6 053
MERNEL	3 930
MESSAC	2 165
PIPRIAC	12 956
REDON	6 706
SAINT JUST	2 401
SAINT MALO DE PHILLY	3 129
SIXT SUR AFF	3 463

(Données issues du serveur cartographique Net&Gis le 13/02/2012, date de pose antérieure au 31/12/2011)

## 7.5.2 Les équipements de réseau

Descriptif des organes hydrauliques du réseau

Désignation	Nombre
Boite à boues	4
Clapet	1
Compteur	28
Défense incendie	2
Plaque d'extrémité	3
Protection cathodique	1
Régulateur / Réducteur	4
Vanne / Robinet	113
Ventouse	88
Vidange / Purge	93

## 7.6 LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Au cours de l'exercice considéré, il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégué, ou du fait du délégué.

## 7.7 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE

### 7.7.1 Mise en sécurité des ouvrages

Sites	Protection collective contre les risques de chutes et noyades	Protection contre les risques chimiques	Prévention contre les intrusions	Risques électriques Conformité des installations
Pompage SGREG	NC	Sans objet	NC	C
Puits de L'Illette	C	Sans objet	C	C
Puits de La Briquetterie	C	Sans objet	C	C
Forage de L'Etier	C	Sans objet	C	C
Station de Port de Roche	C	C	C	C
Station de Raulin	NC	NC	C	C
Station du Meneu	C	C	C	C
Réservoir de Bodiguel	C	Sans objet	C	C
Réservoir des Fraux	C	C	C	C
Reprise du Champ Jamet	C	C	C	C
Reprise de Mernel	C	C	C	C

C : conforme - NC : non conforme

Les propositions de mises aux normes sont détaillées au chapitre 3 de ce rapport.

## 7.7.2 Normes environnementales

Station de Port de Roche	Réglementation applicable	Conformité
Bruit	Respect du décret 95 - 408 du 18-Avr-1995	Oui
Nuisance olfactive	Rejet d'ozone	Sans objet
Produits chimiques	Stockage / Convention de dépotage	Oui
Rejet en milieu naturel	Existence d'une autorisation	Sans objet
Autres déchets (huiles, piles .....)	Evacuation vers les filières autorisées	Oui

Station de Raulin	Réglementation applicable	Conformité
Bruit	Respect du décret 95 - 408 du 18-Avr-1995	Oui
Nuisance olfactive	Rejet d'ozone	Non
Produits chimiques	Stockage / Convention de dépotage	Oui
Rejet en milieu naturel	Existence d'une autorisation	Sans objet
Autres déchets (huiles, piles .....)	Evacuation vers les filières autorisées	Oui

Station du Meneu	Réglementation applicable	Conformité
Bruit	Respect du décret 95 - 408 du 18-Avr-1995	Oui
Nuisance olfactive	Rejet d'ozone	Sans objet
Produits chimiques	Stockage / Convention de dépotage	Oui
Rejet en milieu naturel	Respect de l'autorisation de rejet	Non
Autres déchets (huiles, piles .....)	Evacuation vers les filières autorisées	Oui

Les propositions de mises aux normes sont détaillées au chapitre 3 de ce rapport.

## 7.8 LES BIENS DE REPRISE

Les biens de reprise sont les biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être éventuellement repris à leur valeur par la Collectivité en cas de changement de Délégué.

Il n'y a pas de bien de reprise identifiés.

## 8 BILAN DE L'ACTIVITE

### 8.1 LES VOLUMES D'EAU

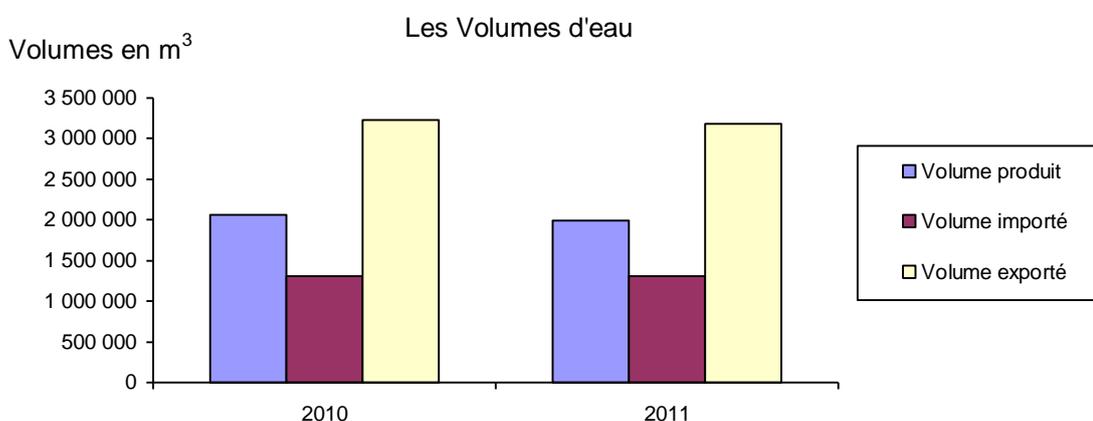
#### 8.1.1 Les volumes mis en distribution

Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

##### 8.1.1.1 Les volumes annuels mis en distribution exprimés en m<sup>3</sup>

Volume produit = Volume traité injecté dans le réseau

Désignation volume	2010	2011	Variation N/N-1
Volume produit	2 066 220	1 997 400	-3,3%
Volume importé	1 302 334	1 313 345	0,8%
Volume exporté	<b>3 233 957</b>	<b>3 185 447</b>	<b>-1,5%</b>



##### 8.1.1.2 Les données de pluviométrie

St Jacques de la Lande	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Janvier	142,9	33,8	26,4	43,8	97,0	122,4	26,6	41,5
Février	16,0	14,8	45,8	85,8	40,2	56,5	69,8	41,3
Mars	56,0	33,4	85,2	56,6	85,8	48,3	45,8	16,6
Avril	33,4	65,0	33,8	30,2	85,0	103,6	15,4	7,6
Mai	41,4	48,8	28,8	123,6	117,4	67,4	39,4	20,3
Juin	14,2	14,6	2,4	103,2	10,8	67,8	49,1	40,4
Juillet	51,6	34,4	35,6	70,8	36,2	60,7	16,8	60,9
Août	77,4	33,6	34,9	56,0	51,6	48,1	31,3	101,2
Septembre	33,4	33,6	105,6	39,0	42,0	22,8	42,0	31,1
Octobre	91,4	111,0	87,0	21,4	65,4	45,7	80,3	19,8
Novembre	29,8	63,0	57,6	46,0	87,0	149,3	77,8	30,4
Décembre	31,2	46,4	116,2	50,4	41,0	98,8	55,1	105,9
<b>Total</b>	<b>618,7</b>	<b>532,4</b>	<b>659,3</b>	<b>726,8</b>	<b>759,4</b>	<b>891,4</b>	<b>549,4</b>	<b>517,0</b>
Evolution N / N-1		-16,2%	+19,2%	+9,3%	+4,3%	+17,38%	-62,25%	-6,27%

La pluviométrie globale 2011 se caractérise comme étant l'année la plus sèche de la dernière décennie.

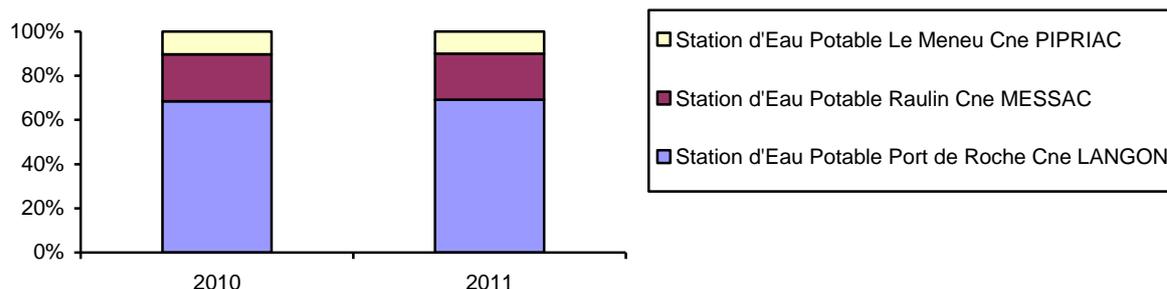
Ces données sont collectées sur le site de Saint Jacques de La Lande par Météo France.

## 8.1.2 La production

### 8.1.2.1 Synthèse annuelle par station

Libellé de la station	2010	2011	Evolution N/N-1
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	1 414 110	1 381 100	-2,3%
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	440 580	417 150	-5,3%
Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC	211 530	199 150	-5,9%
<b>Total</b>	<b>2 066 220</b>	<b>1 997 400</b>	<b>-3,3%</b>

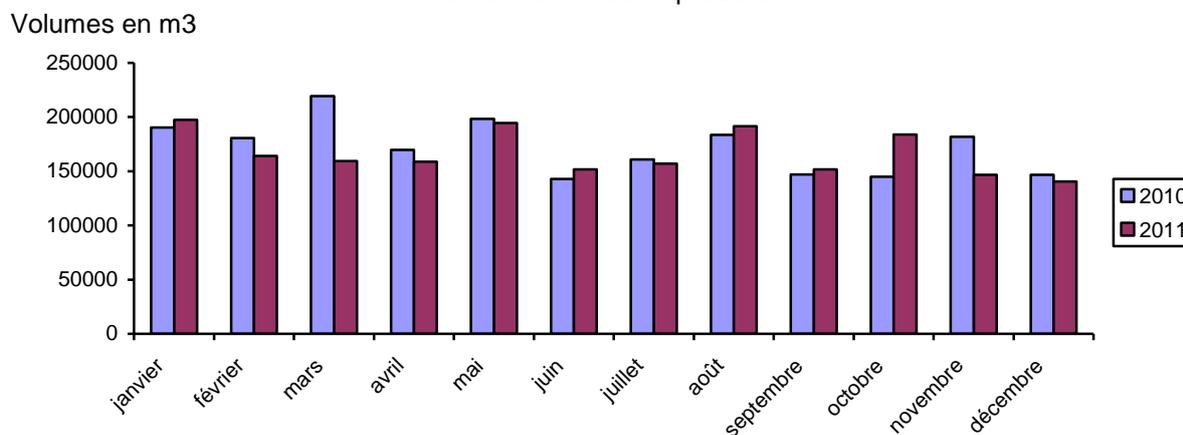
Synthèse annuelle par station



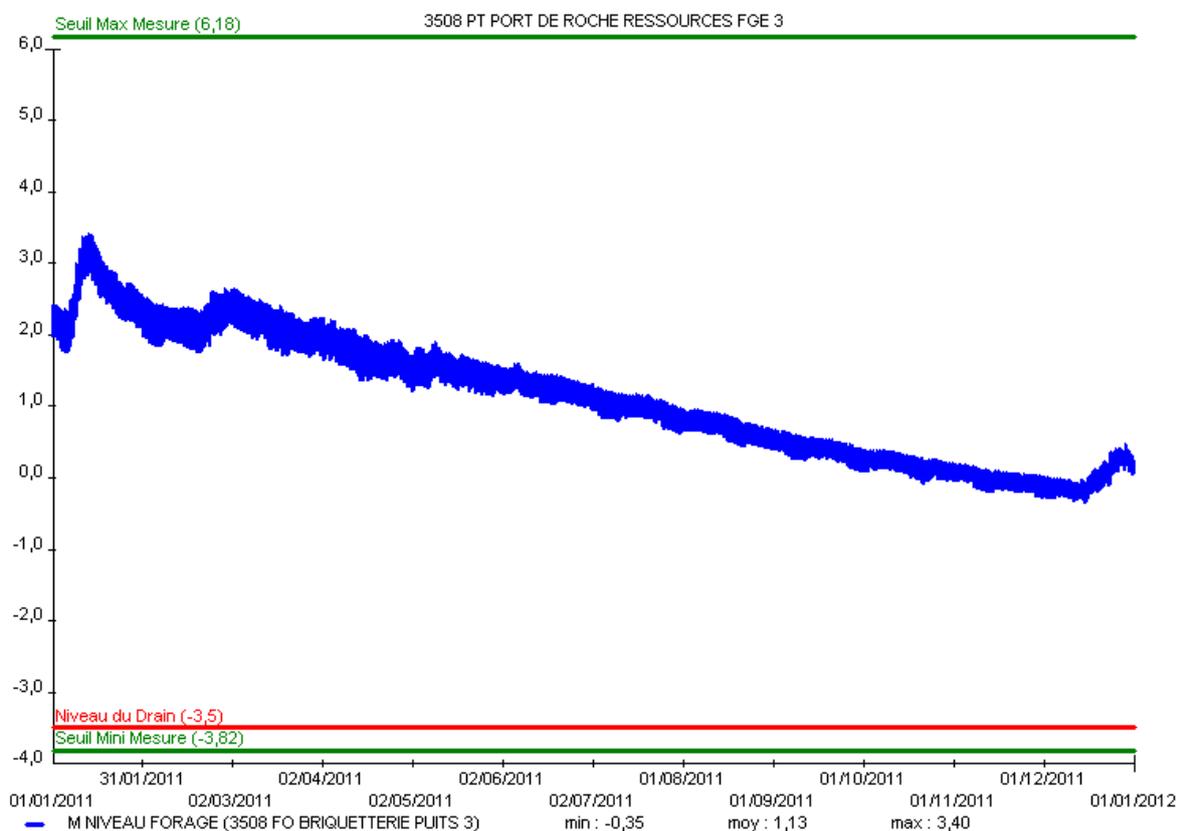
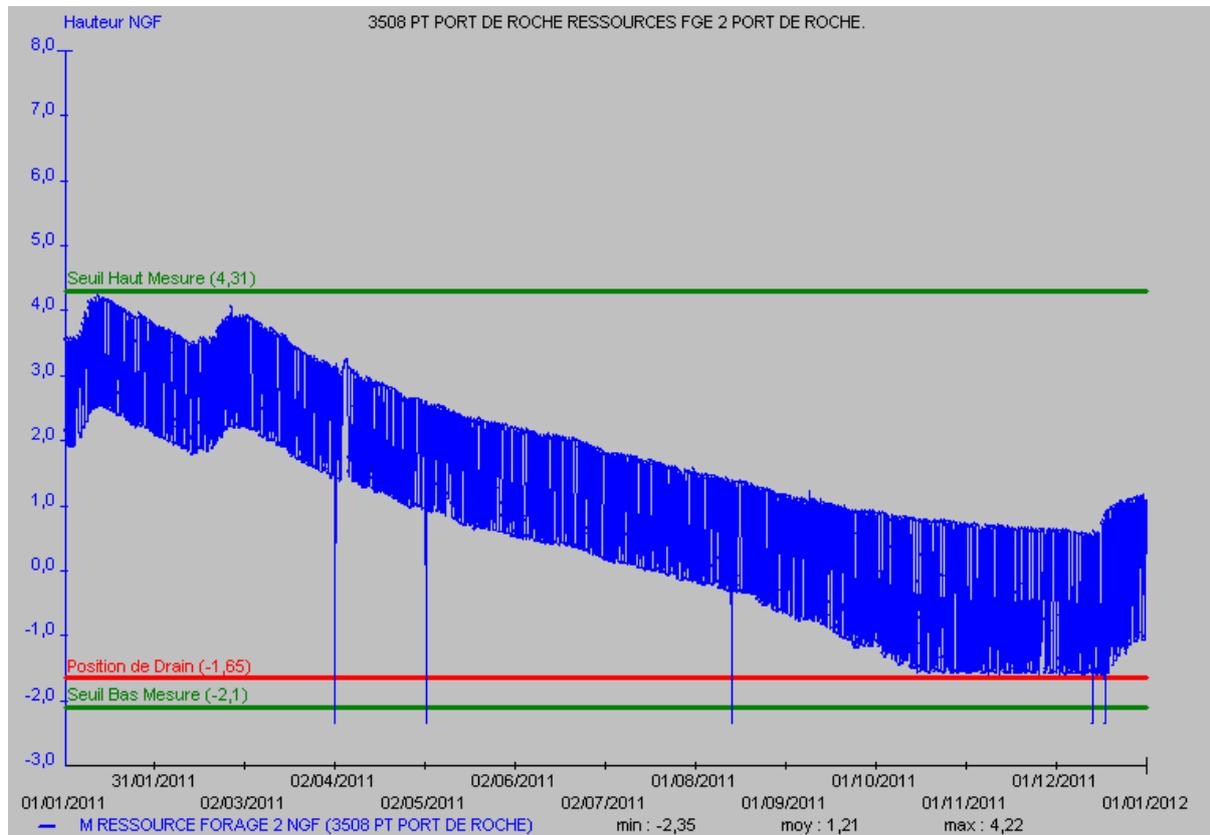
### 8.1.2.2 Volumes mensuels produits exprimés en m3

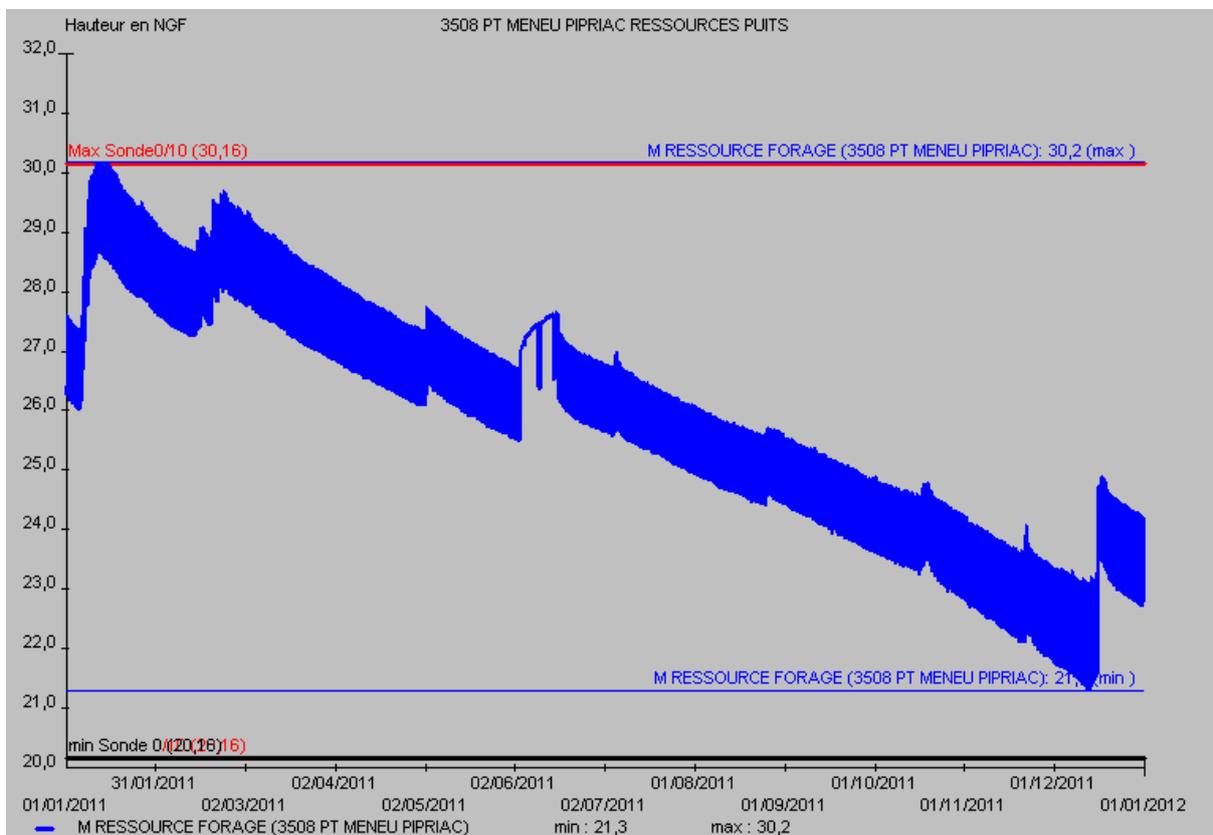
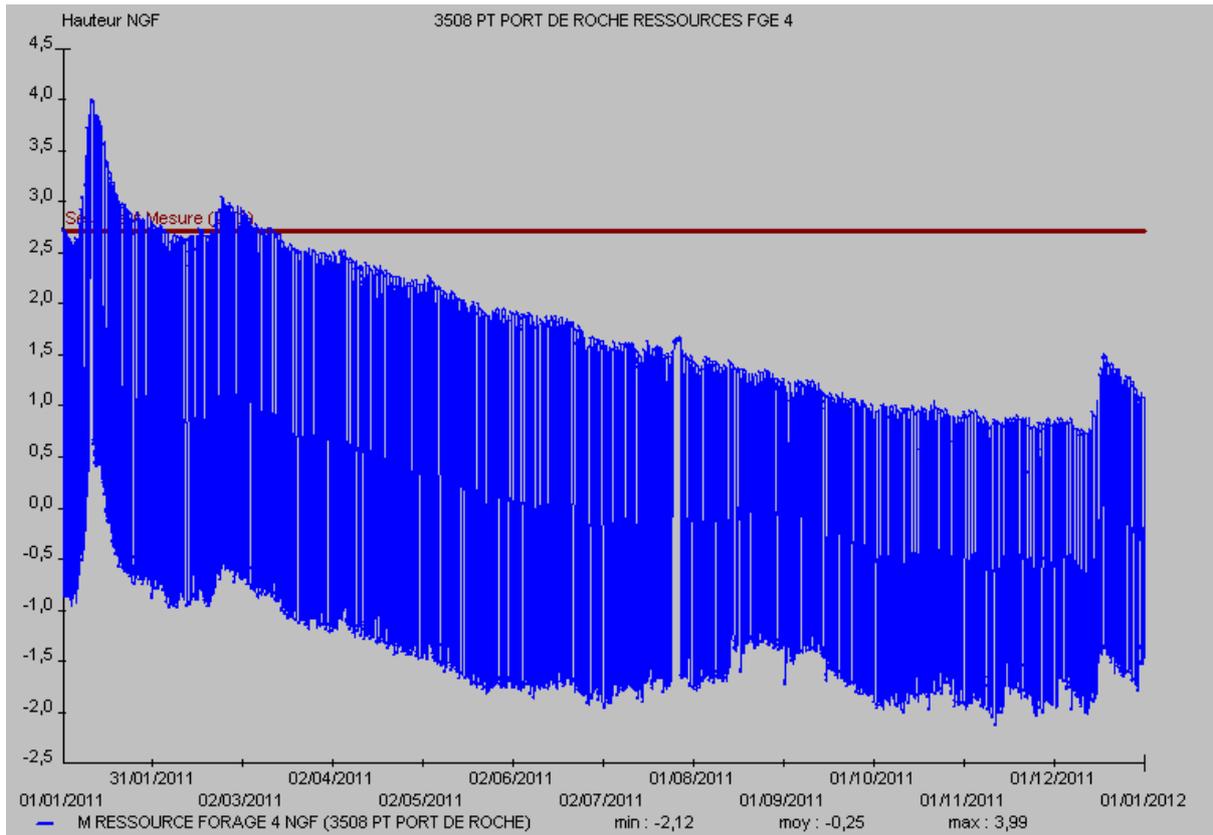
	2010	2011	Evolution N/N-1	PORT DE ROCHE 2011	RAULIN 2011	LE MENEU 2011
Janvier	190 263	198 041	4,1%	136 129	42 880	19 032
Février	180 704	163 328	-9,6%	106 556	35 348	21 424
Mars	219 410	159 174	-27,5%	108 903	32 235	18 036
Avril	169 720	158 998	-6,3%	109 842	30 921	18 235
Mai	198 305	194 651	-1,8%	122 610	51 315	20 726
Juin	142 915	152 688	6,8%	92 098	52 319	8 271
Juillet	160 747	158 280	-1,5%	99 703	44 428	14 150
Août	183 718	192 774	4,9%	134 345	40 493	17 936
Septembre	147 086	149 766	1,8%	114 818	20 998	13 950
Octobre	144 903	182 799	26,2%	139 509	26 789	16 501
Novembre	181 766	148 243	-18,4%	109 748	22 452	16 043
Décembre	146 682	138 657	-5,5%	106 838	16 971	14 847
<b>Total</b>	<b>2 066 220</b>	<b>1 997 400</b>	<b>-3,3%</b>	<b>1 381 100</b>	<b>417 150</b>	<b>199 150</b>

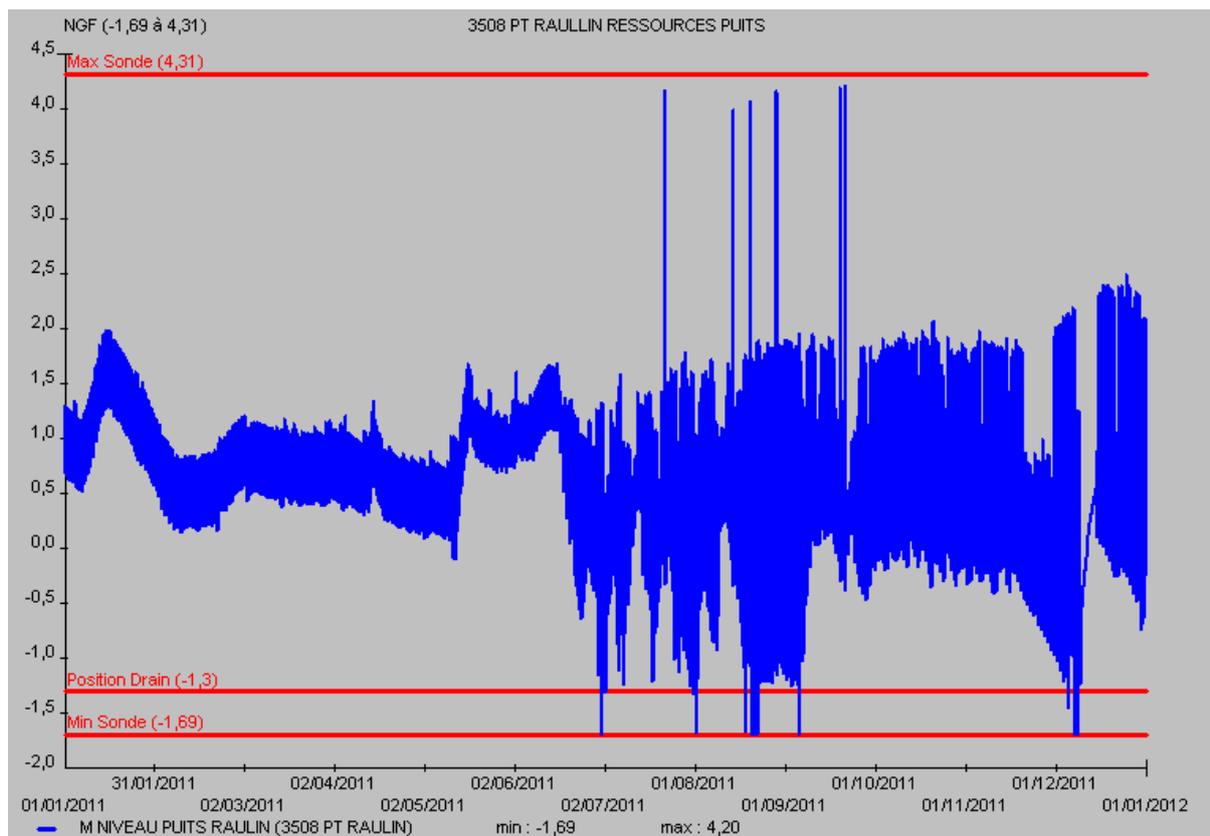
Volumes mensuels produits



## 8.1.2.3 Le suivi des nappes







Les volumes prélevés en 2011 sur les ressources du syndicat ont été de :

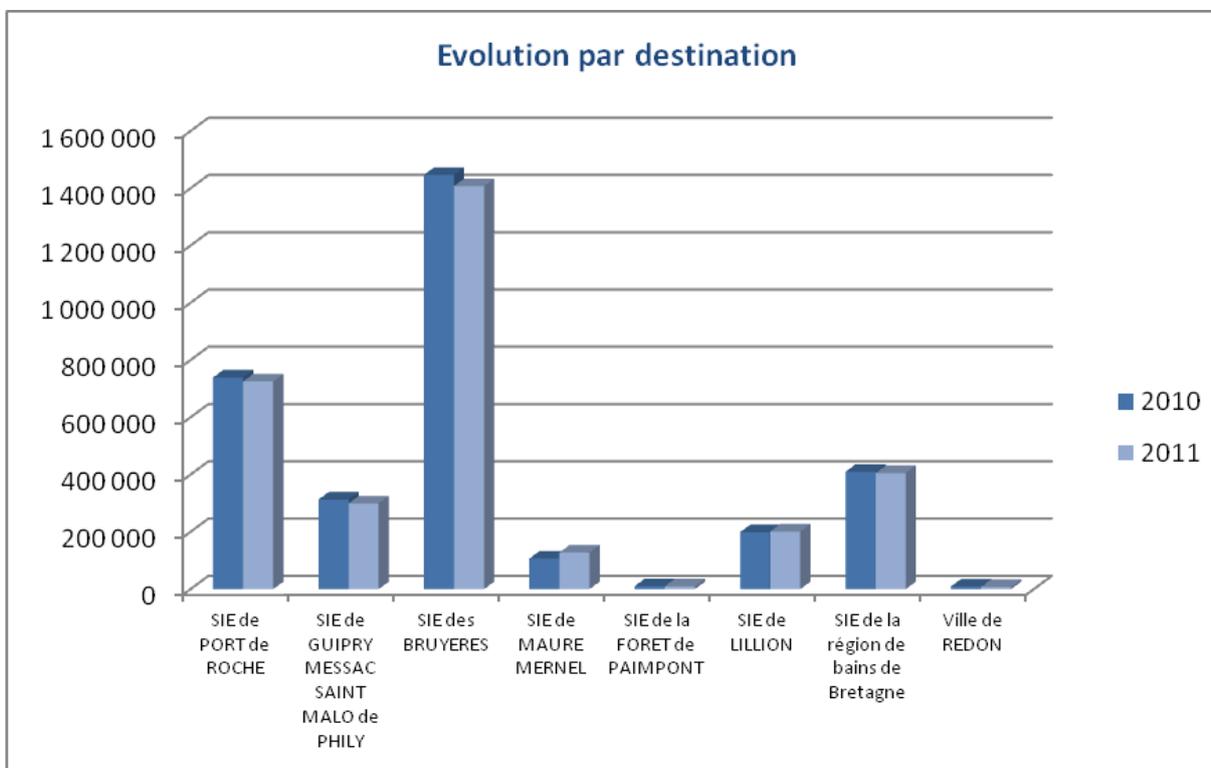
- Forage n°2 Port de Roche : 532 500 m<sup>3</sup>
- Forage n°3 Port de Roche : 716 400 m<sup>3</sup>
- Forage n°4 Port de Roche : 222 200 m<sup>3</sup>
- Puits de Raulin : 415 400 m<sup>3</sup>
- Forage du Meneu : 199 864 m<sup>3</sup>

## 8.1.3 Les exportations

### 8.1.3.1 Synthèse par destination

Volumes annuels exportés exprimés en m3

Désignation destination	2010	2011	Evolution N/N-1
SIE de PORT de ROCHE	739 200	725 706	-1,8%
SIE de GUIPRY MESSAC SAINT MALO de PHILY	312 745	299 565	-4,2%
SIE des BRUYERES	1 446 820	1 407 600	-2,7%
SIE de MAURE MERNEL	106 640	127 940	20,0%
SIE de la FORET de PAIMPONT	10 400	10 070	-3,2%
SIE de LILLION	199 013	201 246	1,1%
SIE de la région de bains de Bretagne	409 920	405 530	-1,1%
Ville de REDON	9 219	7 790	-15,5%
<b>Total</b>	<b>3 233 957</b>	<b>3 185 447</b>	<b>-1,5%</b>



## 8.1.4 Les importations

### 8.1.4.1 Synthèse par origine

Volumes annuels importés exprimés en m3

Désignation origine	2010	2011	Evolution N/N-1
Institut d'Aménagement de la Vilaine	1 280 430	1 292 845	0,97%
SIE Sud de Rennes	21 904	20 500	-6,41%
Total	<b>1 302 334</b>	<b>1 313 345</b>	<b>0,85%</b>

## 8.1.5 Le rendement du réseau

### 8.1.5.1 Rendement du réseau de distribution : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n°2007-675

Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) \* 100

Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Désignation	2010	2011
Volume eau potable consommé autorisé	2 433	1 803
Volume eau potable vendu en gros	3 233 957	3 185 447
Volume eau potable produit	2 066 220	1 997 400
Volume eau potable acheté en gros	1 302 334	1 313 345
Rendement du réseau de distribution	<b>96,10%</b>	<b>96,3%</b>
Evolution N / N-1	-	0,2%

### 8.1.5.2 Indice linéaire de pertes en réseau : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n° 2007-675

Indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / jour calculé sur l'année civile

Avec volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

Et volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Désignation	2010	2011
Volume eau potable mis en distribution	134 597	125 298
Volume eau potable consommé autorisé	2 433	1 803
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en KM)	94,127	98,276
Indice linéaire de pertes en réseau en m3/ KM / jour	<b>3,85</b>	<b>3,44</b>
Evolution N / N-1	-	-10,6%

### 8.1.5.3 Rendement spécifique : rendement hydraulique

Rendement hydraulique = (volume consommé + volume exporté) / (volume mis en distribution + volume exporté) calculés sur la période d'extraction des données.

Désignation	2010	2011	Evolution N/N-1
Volume produit	2 066 220	1 997 400	-3,3%
Volume importé	1 302 334	1 313 345	0,8%
Volume exporté	3 233 957	3 185 447	-1,5%
Rendement hydraulique	<b>96,0%</b>	<b>96,2%</b>	<b>0,2%</b>

## 9 LA QUALITE DU PRODUIT

### 9.1 GENERALITES

Synthèse qualitative de l'eau mise en distribution :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
<b>Contrôle sanitaire</b>			
Bactériologique	27	27	100,0
Physico-chimique	41	39	95,1
Nombre total d'échantillons	41	39	95,1
<b>Surveillance de l'exploitant</b>			
Physico-chimique	8	8	100,0
Nombre total d'échantillons	8	8	100,0
<b>TOTAL échantillons</b>	<b>49</b>	<b>47</b>	<b>95,9</b>

### 9.2 L'EAU BRUTE

Synthèse quantitative de l'eau brute :

NATURE DE L'ANALYSE	Nombre d'analyses
<b>Contrôle sanitaire</b>	
Bactériologique	4
Physico-chimique	11
Nombre total d'échantillons	11
<b>Surveillance de l'exploitant</b>	
Physico-chimique	4
Nombre total d'échantillons	4
<b>TOTAL échantillons</b>	<b>15</b>

#### • STATION DE PRODUCTION DE PORT DE ROCHE

- ✓ L'eau qui provient des deux puits (La Briquerie et l'Illette) est de bonne qualité chimique et bactériologique, mais elle est agressive.
- ✓ Le forage de l'Etier contient du manganèse.

Le contrôle sanitaire du 28/04/11 a montré l'absence de pesticides dans les 3 ressources (teneurs inférieures à 0.02 µg/l par substance).

Le suivi de la qualité assuré par l'autocontrôle SAUR permet de suivre l'évolution du manganèse du forage de l'Etier dont la teneur a oscillé entre 40 et 1006 µg/l ; mais aussi celle des nitrates des trois ressources qui reste stable :

- Forage de l'Etier : la teneur en nitrates est faible. Elle reste inférieure à 12 mg/l.
- Puits de l'Illette : les valeurs mesurées ont varié entre 15 et 30 mg/l (moyenne de 17 mg/l).
- Puits de la Briquerie : les concentrations ont évolué entre 22 et 30 mg/l (moyenne de 25 mg/l).

## • STATION DE PRODUCTION DE RAULIN

L'eau brute est agressive.

La recherche en pesticides réalisée au cours de l'année par les services sanitaires et par l'exploitant a démontré la présence d'une seule substance, soit la teneur en 2 hydroxyatrazine (jusqu'à 0.021 µg/l). Une réalimentation de la nappe par la Vilaine, en complément de la gravière de Malon, est en place depuis fin avril 2005, sans dégradation de la qualité de l'eau.

- ✓ Le taux de nitrate du puits augmente lorsque nous arrêtons la réalimentation.
  
- ✓ L'eau de surface de la gravière de Malon est de qualité moyenne et contient un excès de fer (jusqu'à 220 µg/l). La teneur en nitrates a varié de 14 à 16 mg/l.
  
- ✓ Les analyses réalisées sur la Vilaine ont mis en évidence la présence régulière de pesticides :
  - 2 Hydroxy Atrazine : de 0.04 à 0.08 µg/l
  - Diuron : jusqu'à 0.10 µg/l le 29/11/11
  - Isoproturon : jusqu'à 0.20 µg/l le 20/12/11
  - Triclopyr : jusqu'à 0.03 µg/l
  - Bentazone : jusqu'à 0.08 µg/l le 20/12/11
  - Chlortoluron : jusqu'à 0.09 µg/l le 20/12/11

## • STATION DE PRODUCTION DU MENEU

C'est une eau souterraine de bonne qualité chimique, mais elle est agressive.

Le taux de nitrate reste en dessous du seuil avec une moyenne à 39 mg/l.

## 9.3 L'EAU TRAITEE

### 9.3.1 Synthèse

Synthèse qualitative de l'eau traitée :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
<b>Contrôle sanitaire</b>			
Bactériologique	5	5	100,0
Physico-chimique	10	10	100,0
Nombre total d'échantillons	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>100,0</b>
<b>Surveillance de l'exploitant</b>			
Physico-chimique	5	5	100,0
Nombre total d'échantillons	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>100,0</b>
<b>TOTAL échantillons</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>100,0</b>

L'eau produite à partir des deux installations a été de bonne qualité bactériologique.

#### • STATION DE PRODUCTION DE RAULIN

Le traitement à l'ozone et au charbon actif permet un bon abattement des pesticides : l'ensemble des analyses de pesticides réalisées par l'ARS et par l'exploitant ont été conformes aux normes en vigueur (résultats inférieurs aux seuils de détection).

Le COT (Carbone Organique Total) a varié entre 0.8 et 1.3 mg/l. Quant aux THM ((trihalométhanes correspondant aux sous-produits de désinfection), les résultats ont été compris entre 37 et 62 µg/l. A noter que les THM sont soumis à une « limite de qualité » impérative (100 µg/l) alors que le COT est associé à une valeur guide ou « référence de qualité » qui préconise une teneur inférieure à 2 mg/l.

La recherche en micropolluants organiques et en indicateurs de radioactivité a révélé des teneurs inférieures aux seuils de détection, à l'exception de l'indicateur d'activité  $\beta$  (de 0.20 à 0.24 Bq/l). Ces résultats demeurent néanmoins en dessous du niveau de référence (1 Bq/l).

#### • STATION DE PRODUCTION DU MENEU

L'eau produite a été de qualité satisfaisante.

L'autocontrôle de l'exploitant du 17/05/11 et du 18/10/11 a montré l'absence de pesticides.

Le contrôle sanitaire a révélé une teneur en COT qui a varié entre 0.7 et 1.8 mg/l.

A rappeler que cette station ne distribue pas directement les usagers.

### 9.3.2 Les analyses de pilotage

La surveillance de la société fermière permet de suivre l'évolution des nitrates :

#### • STATION DE PRODUCTION DE RAULIN

La concentration en nitrates a varié entre 10 et 48 mg/l (moyenne de 36.5 mg/l).

#### • STATION DE PRODUCTION DU MENEU

Les résultats d'analyse ont oscillés entre 29 et 49 mg/l (moyenne de 38.7 mg/l).

## 9.4 L'EAU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

### 9.4.1 Synthèse

Synthèse qualitative de l'eau point de mise en distribution :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
<b>Contrôle sanitaire</b>			
Bactériologique	22	22	100,0
Physico-chimique	31	29	93,5
Nombre total d'échantillons	31	29	93,5
<b>Surveillance de l'exploitant</b>			
Physico-chimique	3	3	100,0
Nombre total d'échantillons	3	3	100,0
<b>TOTAL échantillons</b>	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>94,1</b>

#### ● STATION DE REPRISE DU CHAMP JAMET

L'eau distribuée a été de bonne qualité bactériologique en 2011.

Elle est restée conforme aux limites réglementaires pour les nitrates, les pesticides, les métaux et les HPA (Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques).

Une teneur relativement élevée en COT (Carbone Organique Total) a été régulièrement constatée sur le réseau alimenté par l'import du Syndicat de Production Ouest 35 : les résultats ont varié de 1.4 à 2.1 mg/l.

Quant aux THM ((trihalométhanes correspondant aux sous-produits de désinfection), le contrôle sanitaire du 18/11/2011 a révélé un dépassement (116.5 µg/l) pour une teneur en COT de 1.6 mg/l.

A noter que les THM sont soumis à une « limite de qualité » impérative (100 µg/l) alors que le COT est associé à une valeur guide ou « référence de qualité » qui préconise une teneur inférieure à 2 mg/l.

Le prélèvement de contrôle réalisé le 19/12/11 par les services sanitaires a révélé une teneur en THM de 74 µg/l.

La recherche en micropolluants organiques et en indicateurs de radioactivité a révélé des teneurs inférieures aux seuils de détection, à l'exception de l'indicateur d'activité β (de 0.20 à 0.24 Bq/l). Ces résultats demeurent néanmoins en dessous du niveau de référence (1 Bq/l).

#### ● STATION DE PRODUCTION DE PORT DE ROCHE

L'eau produite a été de qualité satisfaisante.

La démanganisation biologique du forage de l'Etier permet un bon abattement du manganèse.

Les mesures de pesticides ont montré des traces d'atrazine (jusqu'à 0.02 µg/l) ; les résultats sont toutefois restés inférieurs aux limites réglementaires.

La recherche en micropolluants organiques et en indicateurs de radioactivité a révélé des teneurs inférieures aux seuils de détection, à l'exception de l'indicateur d'activité β (de 0.09 à 0.25 Bq/l). Ces résultats demeurent néanmoins en dessous du niveau de référence (1 Bq/l).

La teneur en COT est faible et stable ; elle est de l'ordre de 0.5 mg/l.

Quant aux THM, ils ont varié de 5 à 28 µg/l (limite de qualité à 100 µg/l).

Un dépassement ponctuel de la norme en turbidité (2.0 NFU – limite de qualité : 1 NFU) a été observé par l'ARS le 28/04/11.

Ce résultat n'a pas été confirmé par la contre analyse du 02/05/11 réalisée dans le cadre de la surveillance de l'exploitant (Turbidité : < 0.5 NFU).

#### ● RESERVOIR DES FRAUX

Une légère contamination bactérienne (présence de 2 spores de bactéries anaérobies sulfitoréductrices) a été observée par l'ARS le 08/11/2011 malgré une teneur en désinfectant de 0.5 mg/l ; le prélèvement de contrôle réalisé le 17/11/2011 par les services sanitaires n'a pas confirmé ce résultat. A noter que ce paramètre de qualité est associé à « une référence » qui recommande l'absence de ces germes dans 100 ml.

## 9.4.2 Les analyses de pilotage

Le suivi de la qualité assuré par l'autocontrôle SAUR permet de suivre l'évolution des nitrates :

- \* La concentration de l'eau distribuée à partir de la station de reprise du Champ Jamet a été comprise entre 4 et 36 mg/l (moyenne de 18 mg/l)
- \* La teneur de l'eau distribuée à partir de la station de Port de Roche a évolué entre 16 et 26 mg/l (moyenne de 20 mg/l)
- \* Le réservoir des Fraux a délivré une eau dont les résultats ont varié entre 6 et 40 mg/l (moyenne de 23.4 mg/l)

## 10 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR

### 10.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE

Le bilan ci-dessous concerne la totalité des interventions sur le patrimoine, au cours de l'année civile écoulée. Il comprend la totalité des interventions, au titre des différentes clauses possibles, garantie, programme ou compte (ou fonds). Selon les clauses contractuelles applicables, le suivi détaillé des interventions au titre des programmes et compte (ou fonds) figure dans les chapitres suivants. Pour ce qui concerne les interventions au titre de la garantie, il s'obtient par déduction. Le montant des dépenses au titre de la garantie, le cas échéant, est indiqué dans le dernier paragraphe de cette partie.

#### 10.1.1 Stations et ouvrages

##### 10.1.1.1 La maintenance des équipements

Liste des opérations de maintenance effectuées dans l'année :

Les entretiens de premier niveau (contrôle niveau huile, graissage, ...) ne sont pas détaillés dans les tableaux qui suivent :

#### Interventions en activité Entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Export GOVEN	Hydrostab	12/08/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Puits N°2 Lillette Cne LANGON	Système Anti Intrusion et Contrôle d'Accès	26/09/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Puits N°3 La Briquetterie Cne LANGON	Forage 03 - Pompe N°01	21/02/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Regard Guipry Ouest 35 Cne GUIPRY	Télésurveillance	17/03/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	Démarrateur pompe 1	25/01/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	Démarrateur pompe 2	18/08/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	Armoire électrique intérieure	11/03/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	Armoire électrique intérieure	21/09/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	Hydrostab Electrique	07/11/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement

Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	Système Anti Intrusion et Contrôle d'accès	31/10/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Reprise du Branleix Cne MERNEL	Coffret électrique	23/05/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reprise du Branleix Cne MERNEL	Palan et chariot	21/10/2011	Curatif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Reprise du Branleix Cne MERNEL	Système Anti Intrusion et Contrôle d'Accès	23/05/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
RES Bodiguel Cne LANGON	Système Anti Intrusion et Contrôle d'Accès	18/08/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Armoire de Commande	04/05/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Disjoncteur Général	05/12/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Télésurveillance	15/02/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Télésurveillance	02/05/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC	Télésurveillance	19/10/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Armoire Electrique de Pompage	07/01/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Armoire Electrique de Pompage	17/02/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Armoire Electrique Traitement	04/05/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Ballon Anti-bélier Bodiguel Baches de Reprises	04/02/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Ballon Anti-bélier Bodiguel Baches de Reprises	24/02/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Cellule Haute Tension	05/12/2011	Curatif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Compresseur a Piston (de secours)	08/06/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Disjoncteur Général	04/04/2011	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Disjoncteur Général	05/12/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Pompe N°3 Reprise Vers Bodiguel	27/04/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Télésurveillance S50	06/06/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Trappe de visite en acier	15/06/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Tuyauterie	12/09/2011	Curatif	Refaire tuyauterie PVC au niveau du filtre à sable, contrôle et essais.
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Vannes	22/05/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Analyseur de nitrate	22/03/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Armoire Electrique	13/01/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Armoire électrique traitement complémentaire	13/01/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Armoire électriques Variateur reprises	26/09/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Compresseur Ozoneur et CAG	30/05/2011	Préventif	Maintenance Préventive des Compresseurs et Surpresseurs sur l'installation par une entreprise spécialisée
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Filtre Ferme CAG N°1	08/06/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Moteur	23/07/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Ozoneur	12/07/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Pompe N°1 Reprise Raulin	16/08/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement

Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Pompe Vilaine	16/09/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Pompe Vilaine	28/09/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Système Anti Intrusion et Contrôle d'Accès	15/03/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Vannes Pneumatique	18/04/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Vannes Pneumatique	29/07/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement

## Interventions en activité Renouvellement

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Clause	Opération(s) réalisée(s)
Export BAULON	Vanne motorisée	08/11/2011	Préventif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
Export GOVEN	Compteur d'eau	25/11/2011	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
Forage N°4 L'Etier Cne LANGON	Exhaure 2 Secours	10/10/2011	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
Forage N°4 L'Etier Cne LANGON	Portail	11/07/2011	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
Puits N°3 La Briquetterie Cne LANGON	Télésurveillance	16/09/2011	Préventif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	Démarrateur pompe 1	08/04/2011	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	Démarrateur pompe 2	18/05/2011	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
Reprise du Branleix Cne MERNEL	Déshumidificateur d'Air	18/05/2011	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
Reprise du Branleix Cne MERNEL	Pompe Doseuse	05/12/2011	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC	Pompe doseuse Chlore	18/07/2011	Préventif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Vanne de Régulation Sortie F6	06/10/2011	Préventif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Capots accès tour (2)	02/01/2011	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Débitmètres (2)	17/01/2011	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement

En plus des opérations listée ci-dessus, SAUR assure la conduite des installations au quotidien (contrôles, analyses, réglages divers...), le renouvellement des pièces d'usure, la maintenance courante, et l'entretien des périmètres.

## 10.2 TACHES D'EXPLOITATION

### 10.2.1 Nettoyage et désinfection des réservoirs et des bâches

Les nettoyages des réservoirs ont été réalisés aux dates suivantes :

Désignation des réservoirs	Date du nettoyage
Bâche° 1 Station du CHAMP JAMET	15 décembre 2011
Bâche° 2 Station du CHAMP JAMET	23 novembre 2011
Bâche de reprise station de RAULIN	30 novembre 2011
Poste de relèvement et tour de Pulvérisation station de RAULIN	30 novembre 2011
Bâche de reprise station du MENEU	22 novembre 2011
Tour de Pulvérisation station du MENEU	22 novembre 2011
Réservoir de BODIGUEL cuve 1	26 octobre 2011
Réservoir de BODIGUEL cuve 2	22 février 2011
Bâche eau traitée n° 1 station de PORT DE ROCHE	23 février 2011
Bâche eau traitée n° 2 station de PORT DE ROCHE	5 janvier 2011
Bâche de reprise station de PORT DE ROCHE	23 février 2011
Tour de pulvérisation station de PORT DE ROCHE	23 février 2011
Réservoir des FRAUX à PIPRIAC	30 mars 2011
Bâche eau traitée n° 1 station de PORT DE ROCHE	6 avril 2011
Bâche eau traitée n° 2 station de PORT DE ROCHE	6 mai 2011

## 10.3 GARANTIE POUR CONTINUITE DE SERVICE

Pour l'exercice 2011, les dépenses au titre de la Garantie pour continuité de service sont de :

Equipements : 38 935 euros.

Le détail de ces interventions figure dans les chapitres précédents.

## 11 LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

### 11.1 SUR LES STATIONS

#### 11.1.1 Nouveaux aménagements et renforcements

##### 11.1.1.1 Travaux réalisés par une tierce entreprise

###### Station de Raulin

- Une étude d'infiltration d'eau de la Vilaine a été réalisée dans le périmètre de la station.

## 12 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)

### 12.1 LE CARE

SAUR

27/04/2012

#### COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION ANNEE 2011

(en application du décret du 14 mars 2005)

#### GESTION DU SERVICE EAU EN GROS

Région **OUEST**  
Centre **ILLE ET VILAINE**  
Département **ILLE-ET-VILAINE**  
Collectivité **SD PRODUCTION OUEST 35-PREG**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2010	Année 2011	Ecart en KEur
<b>PRODUITS</b>		<b>1 795,1</b>	<b>1 836,5</b>	<b>41,4</b>
Exploitation du service		1 356,6	1 339,8	
Collectivités et autres organismes publics		438,5	496,7	
<b>CHARGES</b>		<b>1 761,1</b>	<b>1 730,1</b>	<b>-30,9</b>
Personnel		101,9	106,4	
Energie électrique		159,9	163,6	
Achats d'eau		644,5	641,9	
Produits de traitement		32,0	21,7	
Analyses		9,8	8,3	
Sous-traitance, matières et fournitures		29,8	17,4	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		6,4	5,4	
<b>Autres dépenses d'exploitation</b>		<b>44,2</b>	<b>42,1</b>	
- Télécommunications, poste et télégestion		12,3	8,6	
- Engins et véhicules		13,8	12,3	
- Informatique		6,9	7,0	
- Assurances		4,1	4,4	
- Locaux		4,7	7,1	
- Divers		2,4	2,8	
<b>Contribution des services centraux et recherche</b>		<b>76,3</b>	<b>74,0</b>	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>		<b>438,5</b>	<b>496,7</b>	
- Part collectivité		297,5	357,7	
- Autres organismes publics		140,9	139,1	
<b>Charges relatives aux renouvellements</b>		<b>200,0</b>	<b>146,0</b>	
- Pour garantie de continuité du service		200,0	146,0	
<b>Charges relatives investissements du domaine privé</b>		<b>7,1</b>	<b>6,6</b>	
<b>Pertes sur créances irrécouvrables &amp; contentieux</b>		<b>10,8</b>		
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>34,0</b>	<b>106,4</b>	<b>72,4</b>
<b>Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)</b>		<b>11,3</b>	<b>35,5</b>	
<b>RESULTAT</b>		<b>22,7</b>	<b>70,9</b>	<b>48,2</b>

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
Réf: 120-025003 -350800 -03 2011120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 27/04/2012

## 12.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

### MODALITES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION ET COMPOSANTES DES RUBRIQUES

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

#### 1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

*Exploitation du Service* : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

*Collectivités et autres organismes publics* : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

*Travaux attribués à titre exclusif* : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

*Produits accessoires* : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

#### 2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plate forme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.

- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
  - des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégué) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

### 3) Commentaire des rubriques de charges

#### 1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

#### 2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

#### 3. Achats d'Eau :

Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

#### 4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le processus de production.

#### 5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégué dans le cadre de son autocontrôle.

#### 6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

- **Sous-traitance** : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- **Matières et Fournitures** : ce poste comprend :
  - la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
  - la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
  - les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
  - les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
  - le matériel de sécurité.
  - les consommables divers.

## 7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET).
- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

## 8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats
  - NET&GIS, logiciel de cartographie
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégué
  - Les primes dommages ouvrages
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

## 9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégué.

## 10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

## 11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes
- les redevances

## 12. Charges relatives aux Renouvellements :

- « Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégué est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégué se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en

moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul fondé sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.

- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégué, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégué est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégué au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

### 13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :

- programme contractuel d'investissements
- fonds contractuel d'investissements
- annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégué
- investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégué au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégué s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

### 14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

### 15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

## 4) **Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

## 5) **Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

## 6) **Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

## 13 GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité : Biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de retour : Biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de reprise : Biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonné : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Déléguataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- Les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- Opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon le plus près possible de la production pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : Ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : Ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : Rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...).

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat. Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.

## 14 ANNEXES

### 14.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE

Le détail, équipement par équipement, peut être fourni, sur demande, par le déléguataire, en version papier ou informatique.

## 14.2 TARIFS PRATIQUES, NOTES DE CALCUL DE REVISION

Date : 02-05-2012

**Partenaire :** Syndicat de PRODUCTION OUEST 35  
**Référence contrat :** 350800/03

**SAUR**

<b>Produit :</b> Eau Potable	<b>Type de contrat :</b> Affermage	<b>Type d'encaissement :</b> Société
<b>10SConsommation part SAUR</b>		
Redevance : 350800-03-10-C-S-5.50-1 Consommation part SAUR, FRANCE		
Date d'actualisation : 14/11/2011 K : 1,269		
Prix (HT) à compter du 01/01/2012		
Devise : Euro		
Prix révisé = [K=1,269] * Prix de base		

**Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix**  
 Formule de révision :  $(0,125 + 0,38 \times (\text{ICHTTSI} / \text{ICHTTSI}_0) + 0,175 \times (\text{MELBT95} / \text{MELBT95}_0) + 0,145 \times (\text{MIM86} / \text{MIM86}_0) + 0,175 \times (\text{MPSDA90} / \text{MPSDA90}_0))$   
 FORMULE =  $0,125 + 0,38(\text{ICHTTSI} / \text{ICHTTSI}_0) + 0,175(\text{MELBT95} / \text{MELBT95}_0) + 0,145(\text{MIM86} / \text{MIM86}_0) + 0,175(\text{MPSDA90} / \text{MPSDA90}_0)$   
 Applications des indices : Valeur en vigueur  
 K intermédiaire : 1,269

Valeurs de base des paramètres utilisés							Valeurs actualisées au 01/01/2011		
Indice	Valeur de base	Date application	Date publication	Ref. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée		
ICHTTSI	COUT HORAIRE DU TRAVAIL TOUS SALARIES BASE 100-97 Substitué avec coeff. 1,43 par ICHTE	01/01/2011	07/07/2011	SITE INTERNET INSEE		1,43	147,71900		
MELBT95	ELECTRICITE BASSE TENSION (CVS) BASE 100 EN 95 Substitué avec coeff. 0,88153 par 1570283	01/01/2011	28/02/2011	SITE INTERNET INSEE		0,88153	103,30000		
MIM86	INDICES DES PRIX DES MATERIELS BASE 1 EN 1986	01/01/2011	15/04/2011	MTPB 5603			100,31811		
MPSDA90	PRODUITS ET SERVICES DIVERS A **BASE 100 AU 01/90* Substitué avec coeff. 1,155 par FSDI	01/01/2011	11/03/2011	MTPB 5598		1,155	113,80000		
							1,81100		
							143,79750		
							124,50000		

Détail du calcul du coefficient de variation	
Résultat=(0,125+(0,38x(ICHHTTS1/CHHTTS1)+0,175x(MELBT95/MELBT95)+0,145x(MIM86/MIM86)+0,175x(MPSDA90/MPSDA90)))	
•	0,125
•	0,38
•	0,175
•	0,145
•	0,175
•	(147,719/110,8)
•	(100,318114/84,7)
•	(1,811/1,2781)
•	(143,7975/112)
•	0,12500
•	+ 0,50662
•	+ 0,20727
•	+ 0,20546
•	+ 0,22468
•	=====
•	1,26903

K définitif : 1,269	
CRITERES TARIFAIRES	
Référence client sur tiers : (4428042895/4428042900/4428042901/4428042902...)(Autre)	

**Référence client sur tiers 4428042895/4428042900/4428042901/4428042...**

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	0,0581	0,0737				

**Référence client sur tiers Autre**

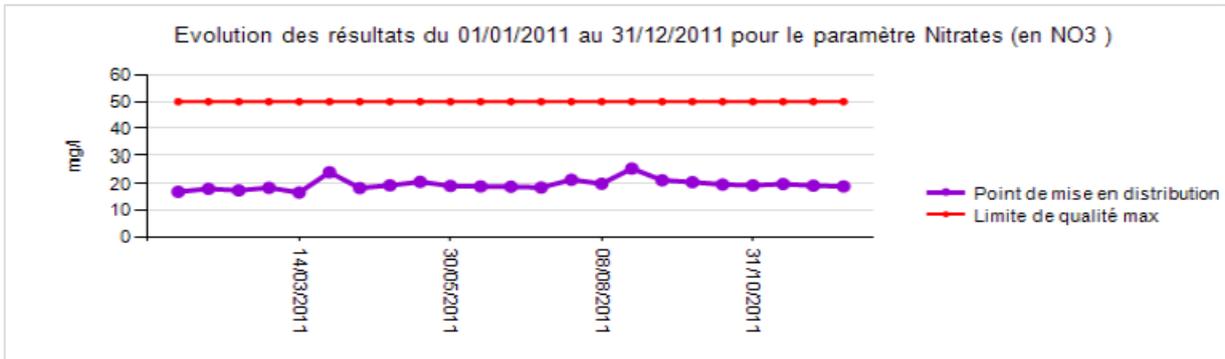
n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.	n.r.				

## 14.3 SUIVI SPECIFIQUE DE PARAMETRE

### SYNDICAT DE PRODUCTION OUEST 35 Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON - Eau traitée

#### Paramètre AEP - Nitrates (en NO<sub>3</sub>) - Unité mg/l



#### Liste des résultats représentés

Date de	Résultat
17/01/2011	16,9
31/01/2011	18,0
14/02/2011	17,4
28/02/2011	18,4
14/03/2011	16,6
04/04/2011	24,2
18/04/2011	18,3
02/05/2011	19,3
16/05/2011	20,6
30/05/2011	19,1
14/06/2011	18,9
27/06/2011	18,8
11/07/2011	18,5
25/07/2011	21,4
08/08/2011	19,9
29/08/2011	25,6
12/09/2011	21,2
26/09/2011	20,5
10/10/2011	19,6
31/10/2011	19,3
14/11/2011	19,8
28/11/2011	19,2
12/12/2011	18,9
Moyenne	19,6
Minimum	16,6
Maximum	25,6

**SYNDICAT DE PRODUCTION OUEST 35**  
**Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC - Eau traitée**

**Paramètre AEP - Nitrates (en NO<sub>3</sub>) - Unité mg/l**



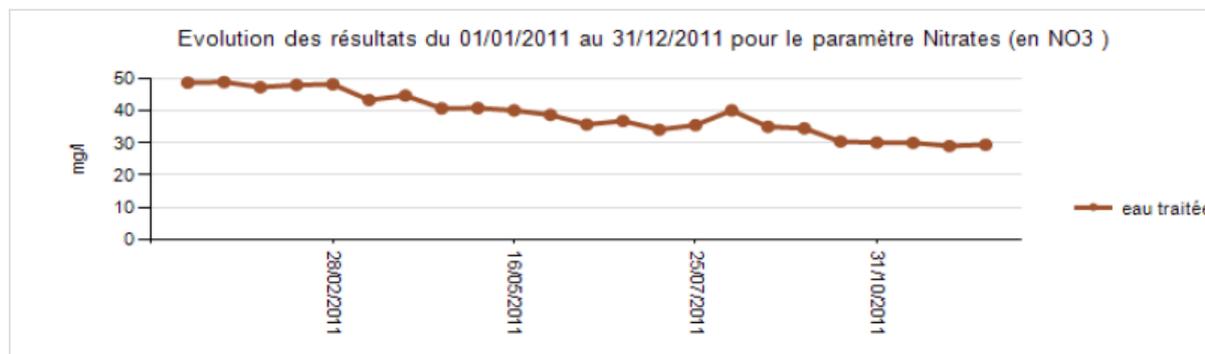
**Liste des résultats représentés**

Date de	Résultat
17/01/2011	35,6
31/01/2011	39,9
14/02/2011	46,0
24/02/2011	46,3
25/02/2011	45,9
28/02/2011	45,9
14/03/2011	46,5
04/04/2011	45,8
18/04/2011	47,6
02/05/2011	47,1
16/05/2011	27,7
30/05/2011	19,8
14/06/2011	10,3
27/06/2011	28,2
11/07/2011	15,7
25/07/2011	31,2
08/08/2011	38,2
29/08/2011	48,3
12/09/2011	22,7
26/09/2011	35,3
10/10/2011	28,8
31/10/2011	36,8
14/11/2011	38,5
28/11/2011	41,9
12/12/2011	42,3
Moyenne	36,5
Minimum	10,3
Maximum	48,3

## OUEST 35

### Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC - Eau traitée

#### Paramètre AEP - Nitrates (en NO<sub>3</sub>) - Unité mg/l

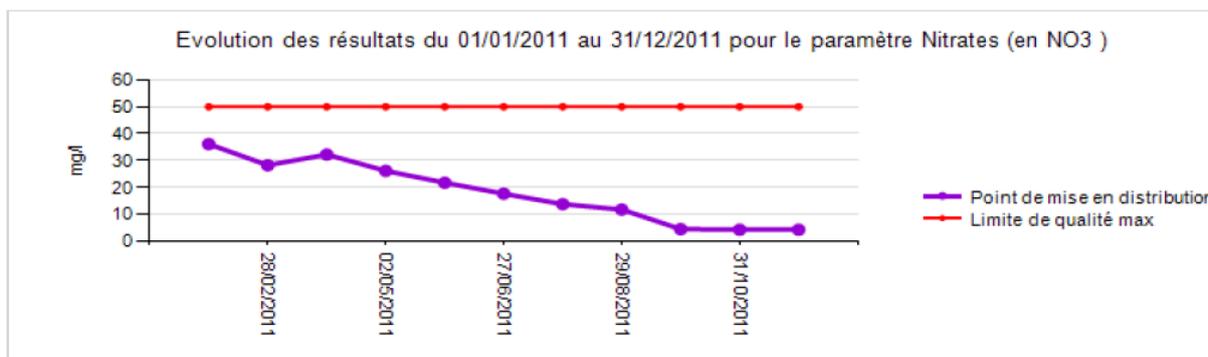


#### Liste des résultats représentés

Date de	Résultat
03/01/2011	48,7
17/01/2011	48,9
31/01/2011	47,3
14/02/2011	48,0
28/02/2011	48,2
14/03/2011	43,3
04/04/2011	44,7
18/04/2011	40,7
02/05/2011	40,8
16/05/2011	40,1
30/05/2011	38,7
14/06/2011	35,7
27/06/2011	36,8
11/07/2011	34,1
25/07/2011	35,5
29/08/2011	40,1
12/09/2011	35,0
26/09/2011	34,5
10/10/2011	30,4
31/10/2011	30,1
14/11/2011	30,0
28/11/2011	29,0
12/12/2011	29,4
Moyenne	38,7
Minimum	29,0
Maximum	48,9

## SYNDICAT DE PRODUCTION OUEST 35 Reprise du Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST

### Paramètre AEP - Nitrates (en NO<sub>3</sub>) - Unité mg/l

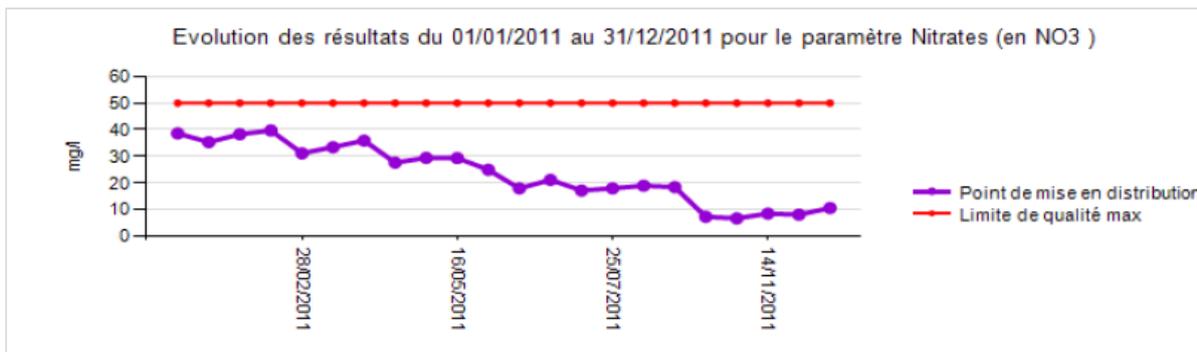


### Liste des résultats représentés

Date de	Résultat
31/01/2011	36,1
28/02/2011	28,2
04/04/2011	32,2
02/05/2011	26,1
30/05/2011	21,7
27/06/2011	17,6
25/07/2011	13,7
29/08/2011	11,7
26/09/2011	4,4
31/10/2011	4,2
28/11/2011	4,2
Moyenne	18,2
Minimum	4,2
Maximum	36,1

## SYNDICAT DE PRODUCTION OUEST 35 Commune de PIPRIAC - Réservoir Les Fraux

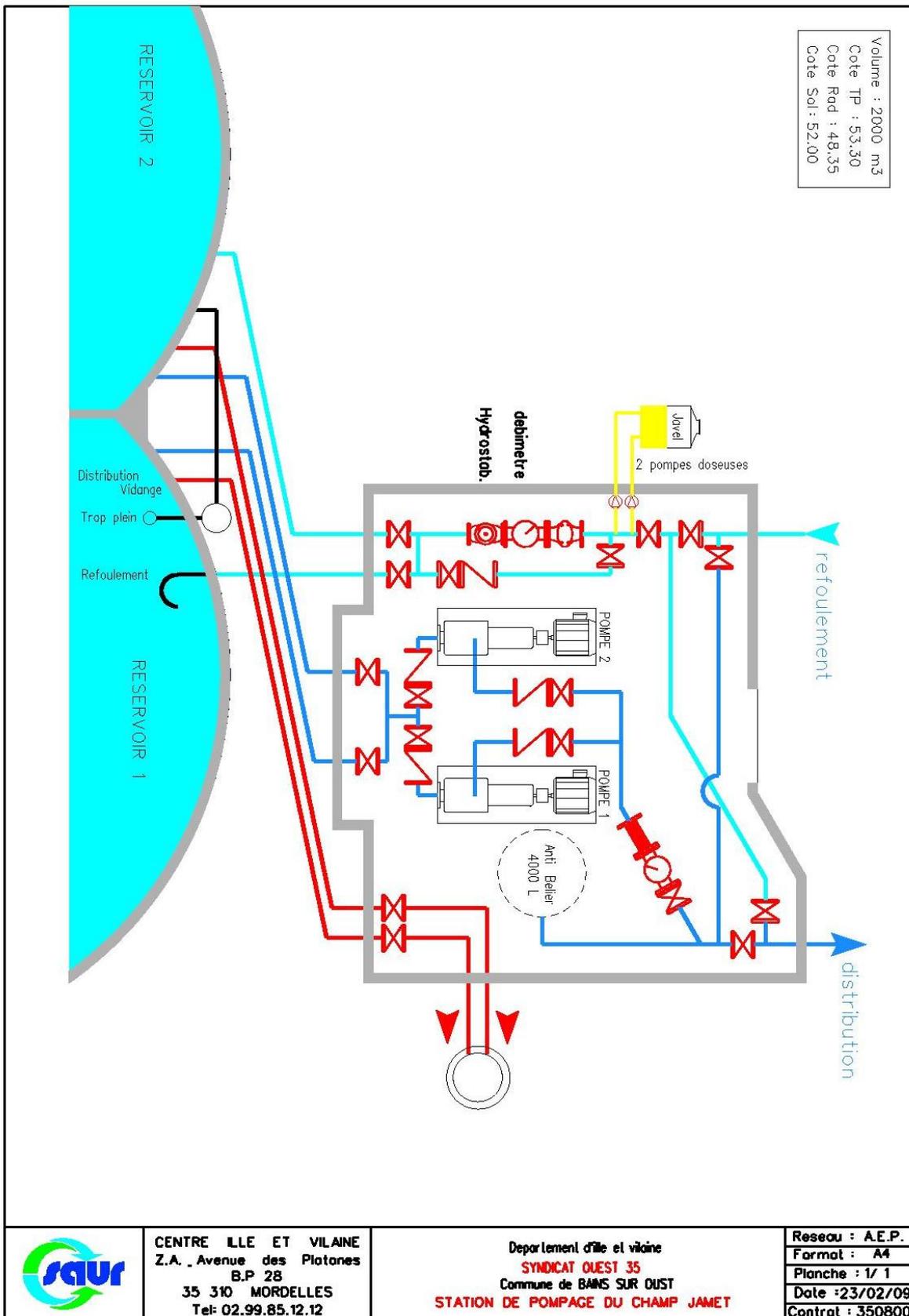
### Paramètre AEP - Nitrates (en NO<sub>3</sub>) - Unité mg/l



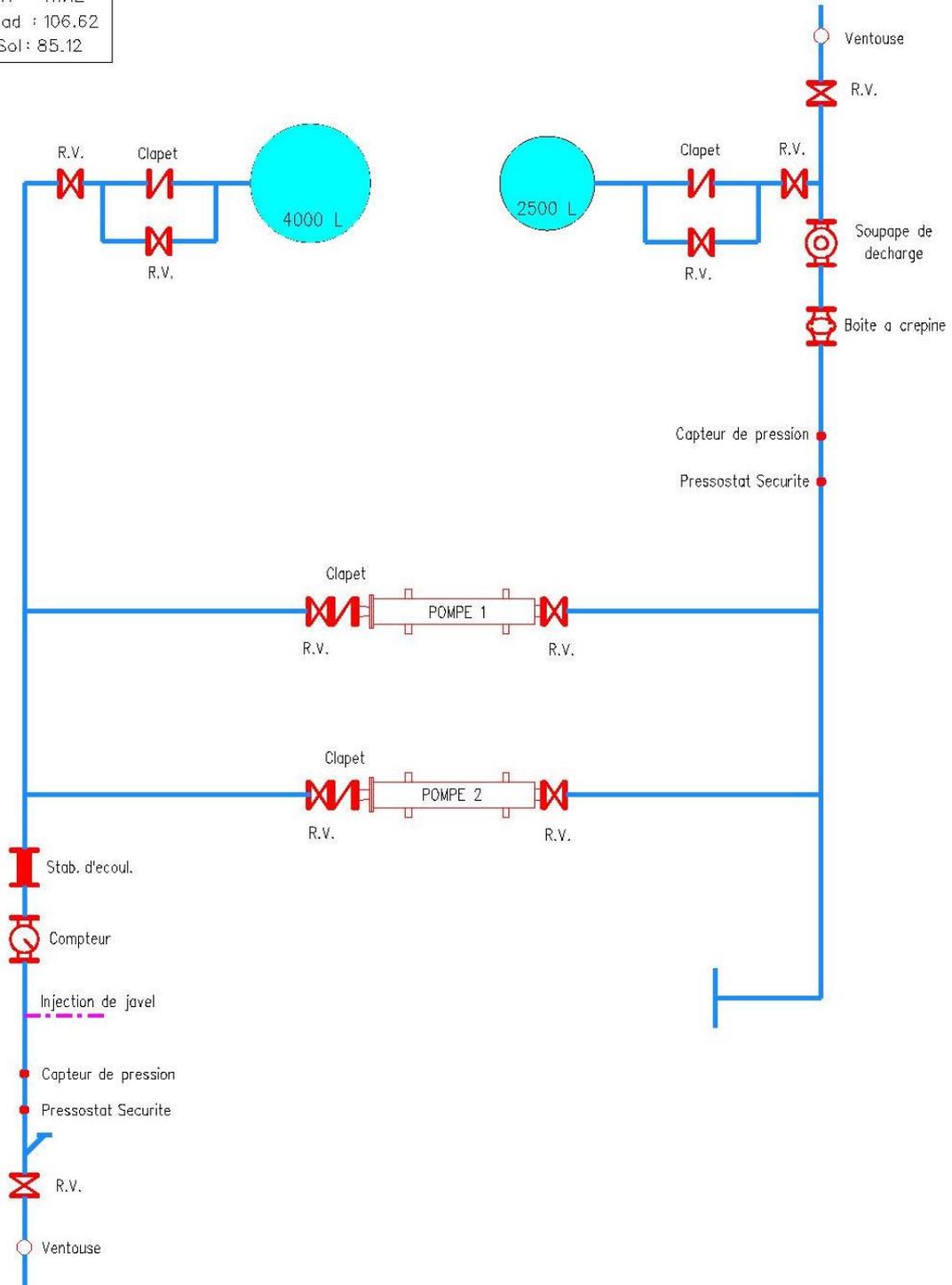
### Liste des résultats représentés

Date de	Résultat
03/01/2011	38,6
17/01/2011	35,3
31/01/2011	38,3
14/02/2011	39,7
28/02/2011	31,1
14/03/2011	33,4
04/04/2011	35,9
18/04/2011	27,6
02/05/2011	29,4
16/05/2011	29,3
30/05/2011	24,9
14/06/2011	17,9
27/06/2011	21,1
11/07/2011	17,1
25/07/2011	17,9
08/08/2011	18,9
29/08/2011	18,4
26/09/2011	7,2
31/10/2011	6,6
14/11/2011	8,4
28/11/2011	8,0
12/12/2011	10,5
Moyenne	23,4
Minimum	6,6
Maximum	39,7

## 14.4 SCHEMAS DES INSTALLATIONS



Volume : 400 m<sup>3</sup>  
 Cote TP : 111.12  
 Cote Rad : 106.62  
 Cote Sol : 85.12

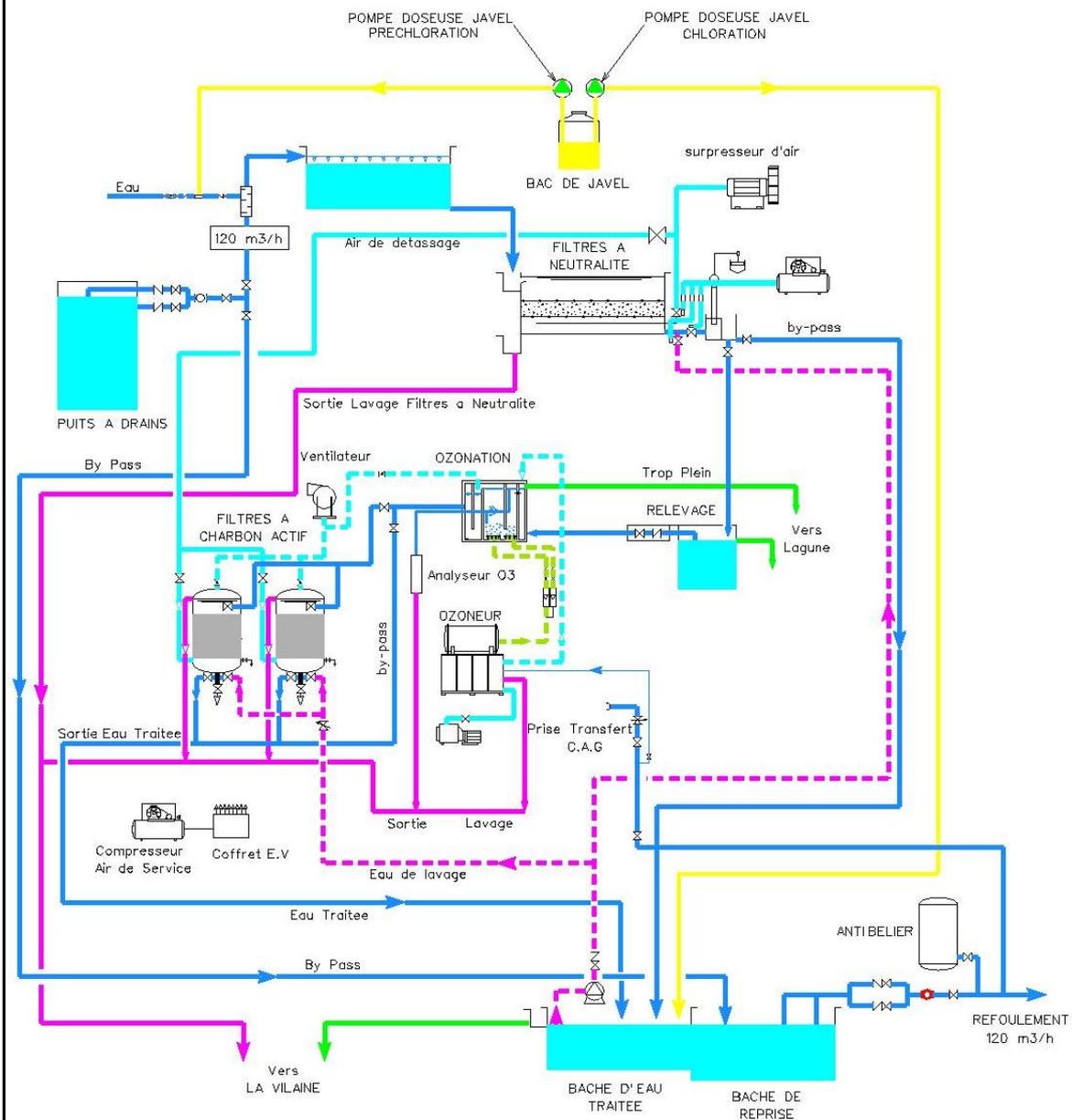


**CENTRE ILE ET VILAINE**  
 Z.A. Avenue des Platanes  
 B.P 28  
 35 310 MORDELLES  
 Tel: 02.99.85.12.12

Departement d'île et vilaine  
**SYNDICAT OUEST 35**  
 Commune de MERNEL  
**STATION DE REPRISE DE BRANLEIX**

Reseau : A.E.P.  
 Format : A4  
 Planche : 1/ 1  
 Date : 23/02/09  
 Contrat : 350800

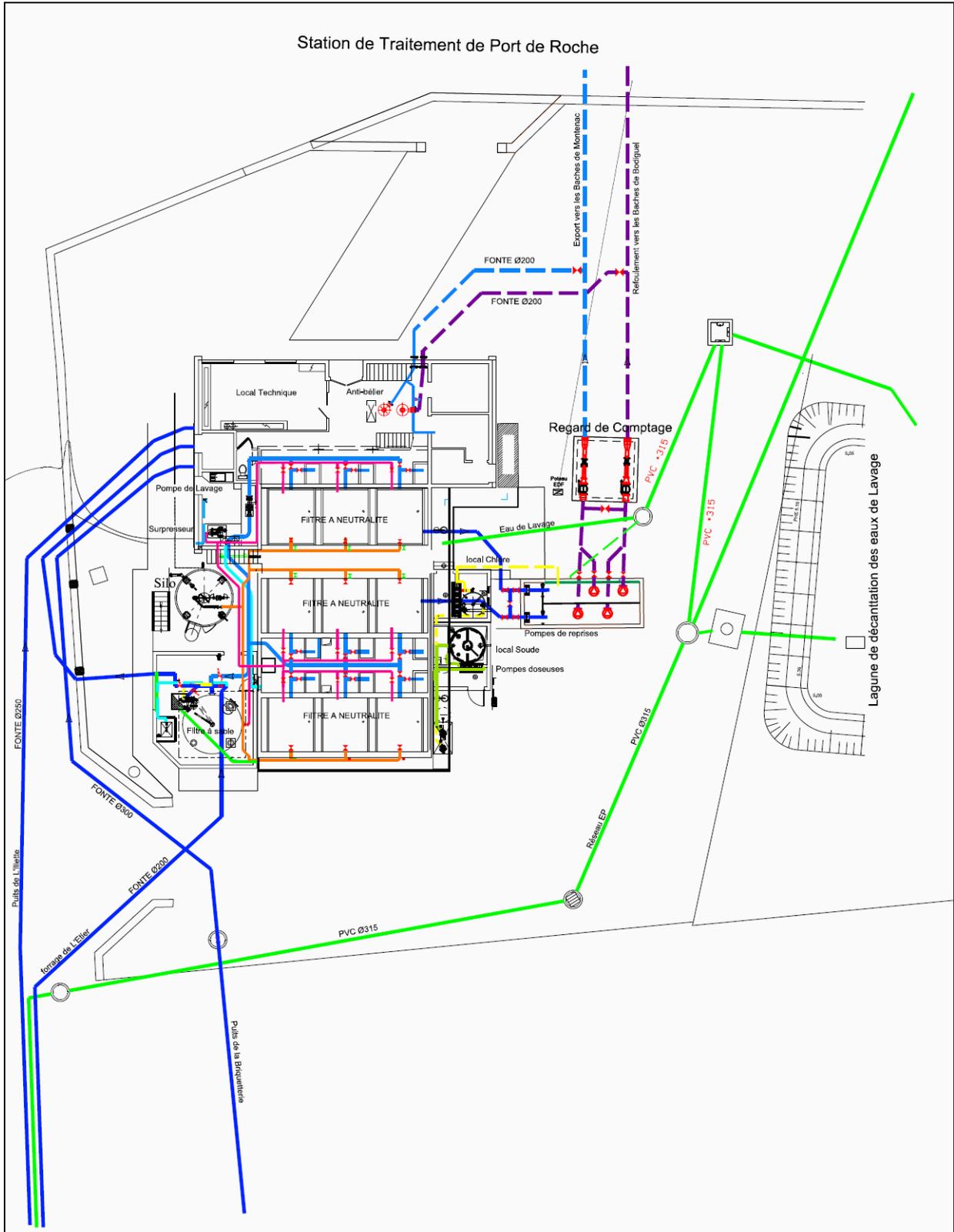
Volume : 300 m<sup>3</sup>  
 Cote TP : 6.00  
 Cote Rad : 3.00  
 Cote Sol : 7.30



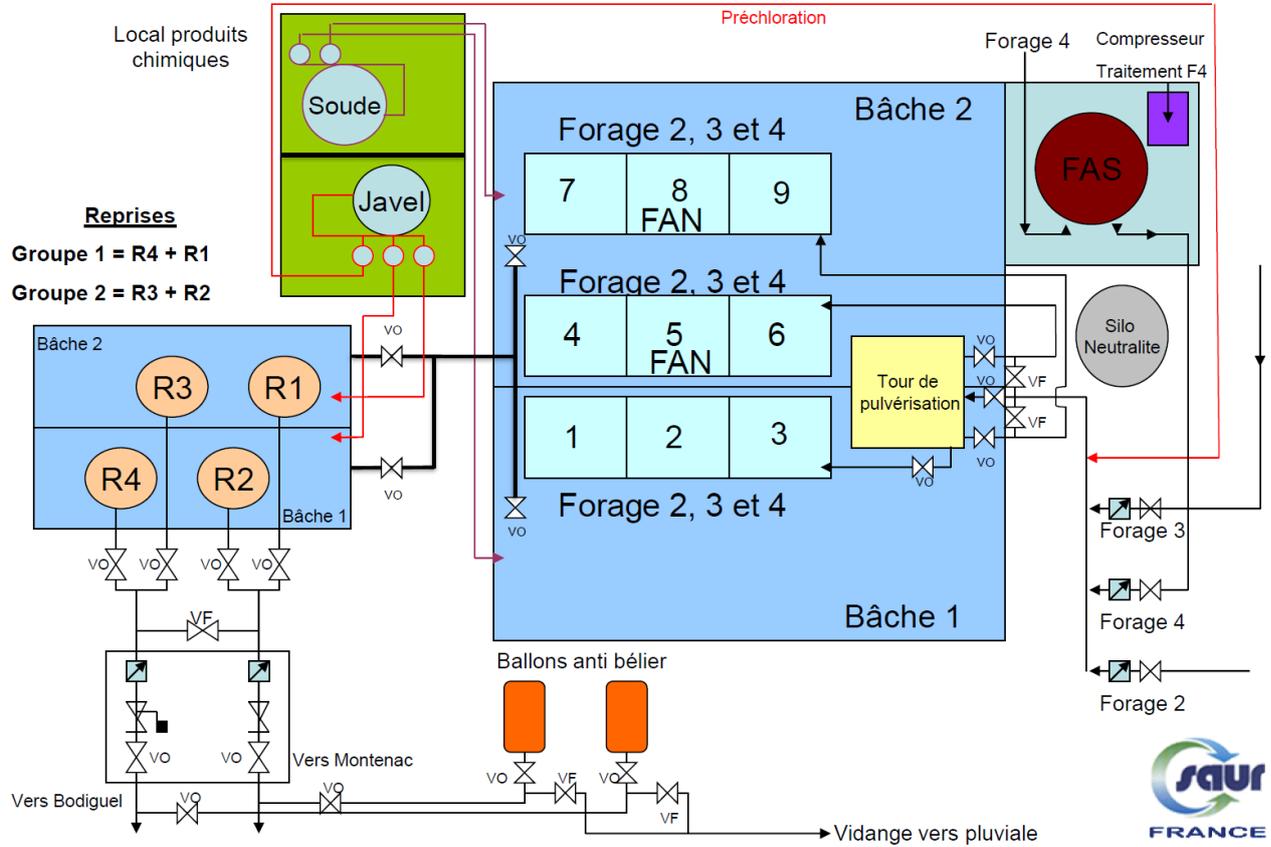
**CENTRE ILE ET VILAINE**  
 Z.A. Avenue des Platanes  
 B.P 28  
 35 310 MORDELLES  
 Tel: 02.99.85.12.12

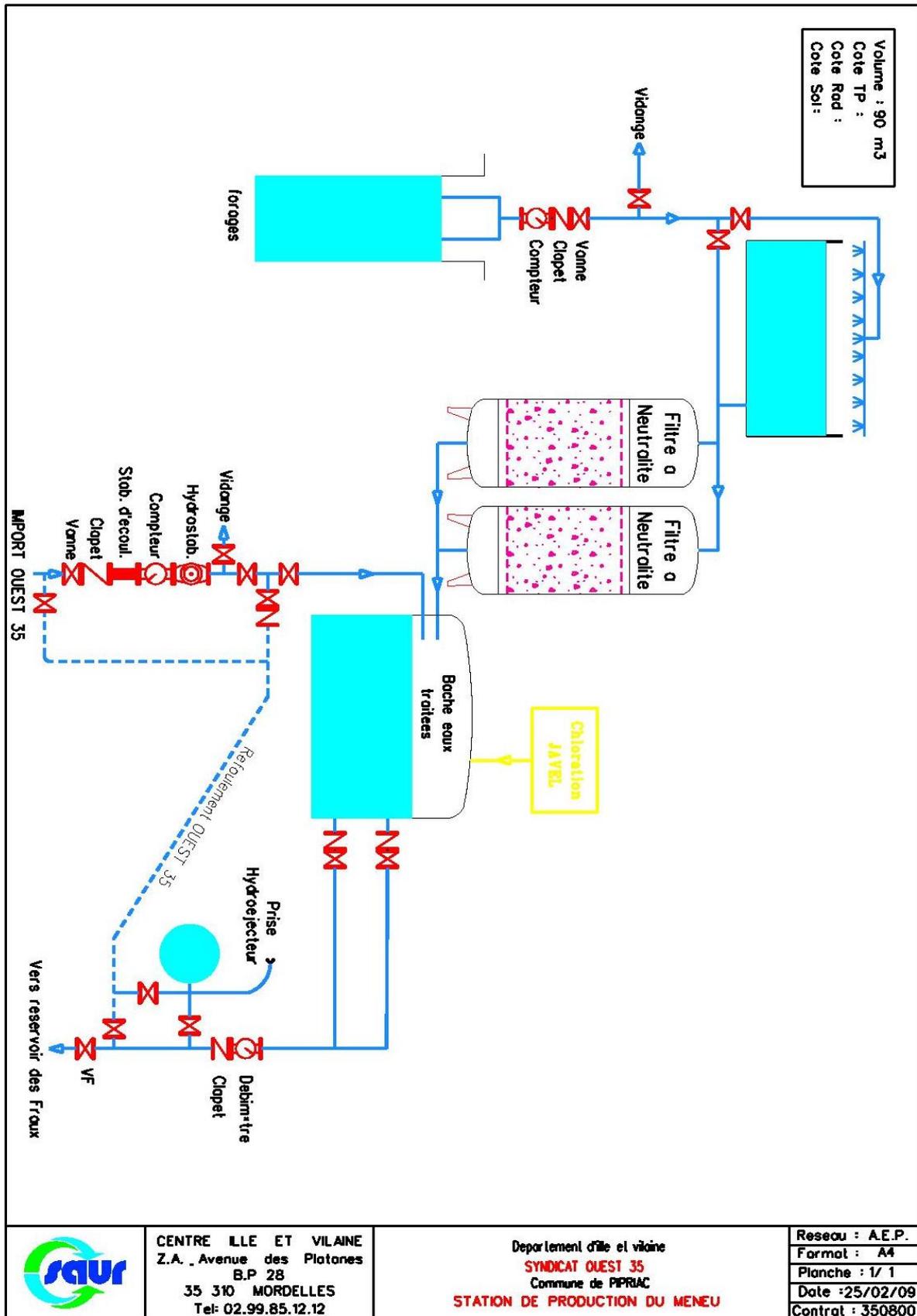
Departement d'île et vilaine  
**SYNDICAT OUEST 35**  
 Commune de MESSAC  
**STATION D'EAU POTABLE DE RAULIN**

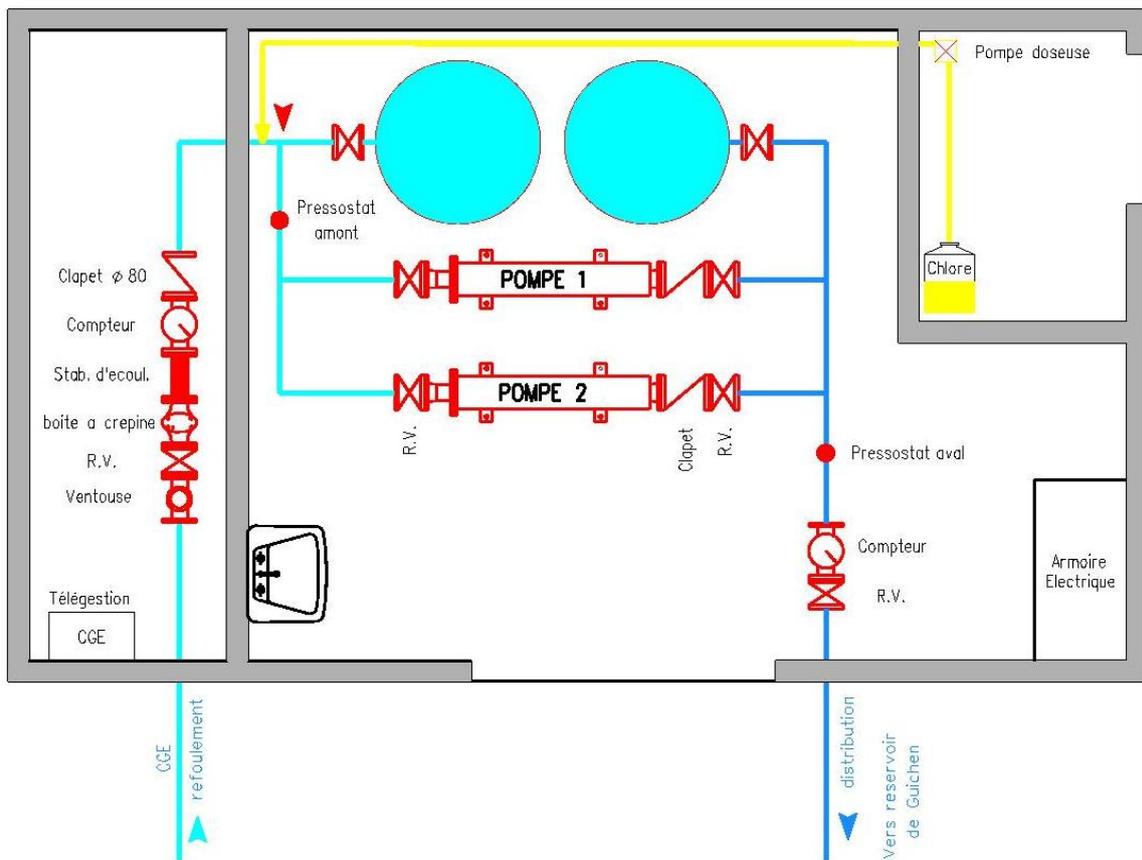
Reseau : A.E.P.
Format : A4
Planche : 1/ 1
Date : 23/02/09
Contrat : 350800



## Station de Port De Roche





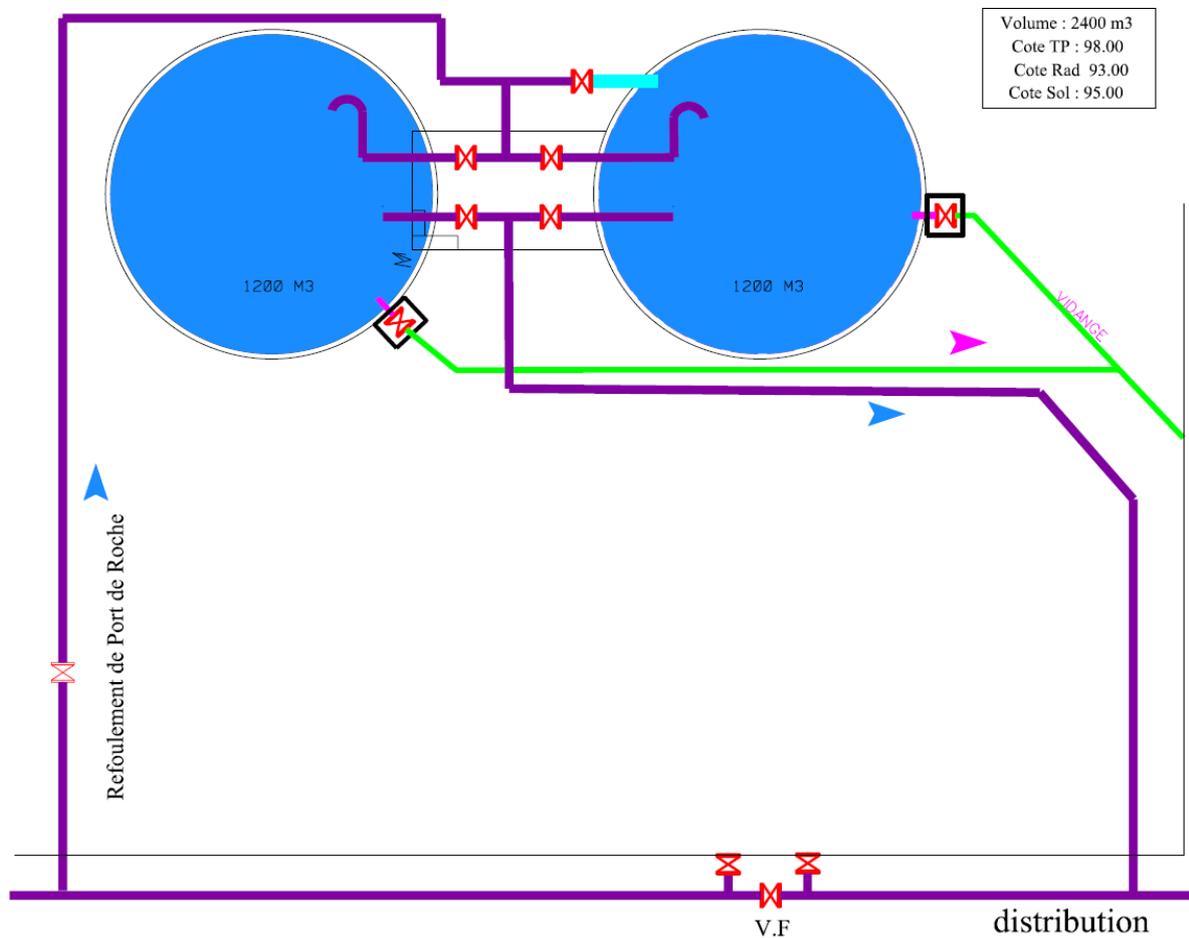


**CENTRE ILE ET VILAINE**  
 Z.A. Avenue des Platanes  
 B.P 28  
 35 310 MORDELLES  
 Tel: 02.99.85.12.12

Departement d'ile et vilaine  
**S.I.E. des BRUYERES**  
 Commune de GUCHEN  
**REPRISE de PONT REAN**

Reseau : A.E.P.
Format : A4
Planche : 1/ 1
Date : 23/03/09
Contrat : 350300

## RESERVOIR DE BODIGUEL



## 14.5 TROMBINOSCOPE

**N° Tél. à communiquer aux clients :**  
**02 78 51 80 00 (service clientèle) ou 02 78 51 80 09 (urgences)**



**Gaëtan MAETZ**  
*Directeur de Centre*  
 Bur. 02.99.69.57.02  
 Port. 06.60.33.06.75  
 Dom. 02.40.63.94.70  
 Fax. 02.99.69.86.61  
 e-mail : gmaetz@saur.fr



**Roger PITRÉ**  
*Resp. Intervention Clientèle*  
 Bur. 02.99.69.86.52  
 Port. 06.87.71.45.41  
 Fax. 02.99.69.86.61  
 e-mail : rpitre@saur.fr



**Jérôme POISSEMEUX**  
*Chef de Secteur*  
 Bur. 02.99.69.57.01  
 Port. 06.08.54.40.98  
 Dom. 02.22.93.85.94  
 Fax. 02.99.69.86.61  
 e-mail : jpoissem@saur.fr@saur.fr



**Jean-Michel LEBRETON**  
*Responsable Production Secteur Nord*  
 Bur. 02.99.69.57.14  
 Port. 06.61.30.25.64  
 Fax. 02.99.69.86.61  
 e-mail : jmlebreton@saur.fr

**SECTEUR NORD**



**Sophie CHAPRON**  
*Resp. Distribution Secteur Nord*  
 Bur. 02.28.27.16.08  
 Port. 06.33.16.70.45  
 Fax. 02.99.69.86.61  
 e-mail : schapron@saur.fr



**Léna QUERE**  
*Responsable Projets*  
 Bur. 02.99.69.57.15  
 Port. 06.59.80.68.10  
 Fax. 02.99.69.86.61  
 e-mail : lena.quere@saur.fr

**SECTEUR SUD**



**Eric DUVEAU**  
*Resp. Distribution Secteur Sud*  
 Bur. 02.99.52.08.79  
 Port. 06.87.86.30.74  
 Fax. 02.99.52.06.92  
 e-mail : eduveau@saur.fr



**Jean-Michel ROUSSEL**  
*Resp. Production Secteur Sud*  
 Bur. 02.99.57.38.35  
 Port. 06.87.60.66.98  
 Fax. 02.99.52.06.92  
 e-mail : jmrousse@saur.fr



**Thibaud DAVY**  
*Resp. TLE Exécution*  
 Bur. 02.99.69.57.24  
 Port. 06.62.30.47.45  
 Fax. 02.99.69.86.61  
 e-mail : tdavy@saur.fr

**N° Tél. réservé aux Collectivités :**  
 Services Techniques et Administratifs  
**02.99.69.57.00**  
**02.99.69.86.61**

## 14.6 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

### SERVICE D'EAU POTABLE

#### Installations classées pour la protection de l'environnement

**Ordonnance n°2010-418 du 27 avril 2010**

**Harmonisant les dispositions relatives à la sécurité et à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques**

Ce texte ajoute aux régimes ICPE existants de déclaration et autorisation un **régime d'autorisation simplifiée, dit d'enregistrement**, à caractère moins contraignant que le régime d'autorisation.

Ce texte est transposé dans la partie réglementaire du code de l'environnement par le décret n°2010-368 du 13 avril 2010 portant diverses dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement et fixant la procédure d'enregistrement applicable à certaines de ces installations, qui détermine ce nouveau régime. Il est harmonisé avec les deux régimes préexistants.

#### Travaux sur le réseau

**Décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011**

(JO octobre 2011)

**Relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distributions**

Ce décret s'applique au 1<sup>er</sup> juillet 2012 et remplace le décret 91-1147 du 14 octobre 1991.

- Obligation de **communication de la zone d'implantation** et de la catégorie d'ouvrage mentionnée à l'article R. 554-2 du code
- Possibilité de **demander le classement de l'ouvrage en ouvrage sensible**, en cas de la dangerosité de l'ouvrage en cas d'endommagement potentiel
- En cas de fin d'exploitation de l'ouvrage, sans qu'il y ait obligation de remise en l'état (démantèlement), exigence d'informer le guichet unique et de remettre les plans de l'ouvrage.